



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Réseaux des animateurs(trices) SAGE des Pays de la Loire



7 octobre 2021

Brissac (49)



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rapide Tour de table...



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre du jour :



9h30-10h - Accueil

10h-11h15 - Actualités générales

[bassin (SDAGE-PdM,...), nationales (GT SAGE, Loi Climat,...), régionales (PTGE, ACS, outil plans d'eau, BdD prélèvements, CT Eau, CR-CLE, Webinaire Plans d'eau, Outil Osmose,...)]

11h15-12h30 - Pollutions diffuses : PAR Nitrates [généralités, articulation/CT Eau]

12h30-14h - Pause repas (*visite libre restauration ruisseau Aubance*)

Vidéo Labo. Hydrobio. DREAL

14h-15h - Pollutions diffuses : Stratégies captages prioritaires [généralités, articulation/CT]

15h-16h - Actions de Communication-Sensibilisation [actualités, réseau, témoignages]

16h Infos prochaines réunions, attentes des participants

16h30 - Fin.



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Actualités



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement



Retours sur les consultations projets SDAGE-PdM

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/actualite-sdage-et-sage/contenu1/lactualite-du-sdage-et-des-sage/la-consultation-du-public-sur-leau-et-les-inondations-est-termin.html>

Consultations du 1/03 au 1/09/21.

Plus de 4 000 avis sur l'eau et les inondations :

Plus de 3 600 avis des particuliers et 400 avis d'acteurs :

3 645 avis de particuliers :

2 266 réponses au questionnaire papier et en ligne

83 contributions libres de particuliers par mail ou courrier

1 296 réponses apportées dans le cadre d'une cyberaction organisée par la CLCV
(Association Consommation logement et cadre de vie)

402 avis d'acteurs :

172 avis des assemblées consultées au titre du Code de l'environnement, dont les *CLE*

229 avis d'acteurs ou groupes d'acteurs (collectivités, syndicats, associations, collectifs divers, CR de débats publics, jurys citoyens...).

Analyse de ces avis en cours :

Marché en deux lots de l'AELB pour traiter les avis :

- lot 1 pour le traitement des réponses au questionnaire et des différentes contributions apportées par des particuliers
- lot 2 pour le traitement des avis des assemblées et des acteurs

-> deux rapports de résultats disponibles en ligne pour tous *à partir du 15/10/2021*. Complétés par une synthèse globale mise à disposition *à partir du 26/10/2021*.

Réalisation du bilan de l'animation de cette consultation :

Stands sur les marchés, jurys citoyens, conférences, débats, expositions, sorties et visites autour des rivières à pied ou en vélo, émissions radio... : de nombreux acteurs (collectivités, associations...) ont relayé cette consultation pour sensibiliser les citoyens aux enjeux de l'eau et les inviter à donner leur avis, avec le soutien financier de l'AELB pour certaines de ces actions.

-> Bilan de cette animation de la consultation en cours + intègre les différentes actions d'animation par l'agence : intervention d'agents siège et délégations pour présenter le projet de SDAGE-PdM sur le terrain, organisation des Forums de l'eau...

-> présenté en Commission communication et action internationale du CB + lors d'une rencontre avec les partenaires relais, acteurs de la sensibilisation, au 2^{ème} trimestre 2022.

Modifications :

L'AELB, et les Commissions du Comité de Bassin travaillent sur ces résultats pour proposer des modifications aux documents du SDAGE-PdM au CB *d'ici fin 2021*, pour une adoption définitive au *1^{er} trimestre 2022*.

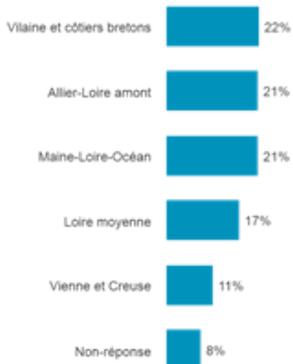
Le GT analysera les avis dans le détail et proposera les 1^{ères} modifications.

La *Commission planification du 3/02/2022* entérinera ces propositions et tranchera sur les points de débat restant en suspens.

Le CB devrait adopter le SDAGE définitif le 3/03/2022.

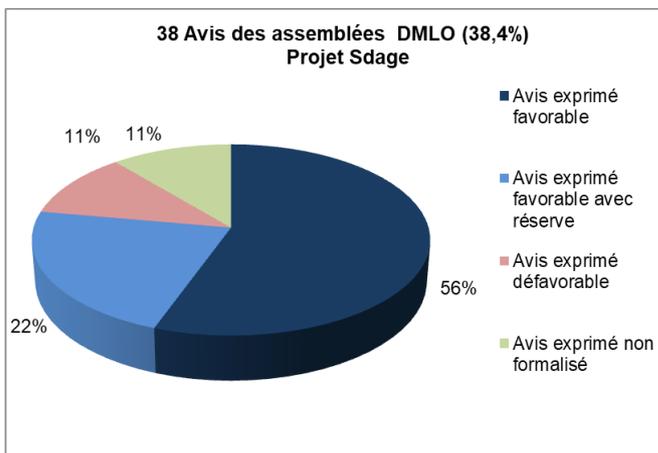
Répartition des retours par Commissions :

Territoire de commission territoriale d'appartenance majoritaire de la commune (5 sur le bassin)



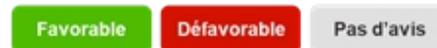
Sur D.MLO :

38 Avis des assemblées DMLO (38,4%)
Projet Sdage

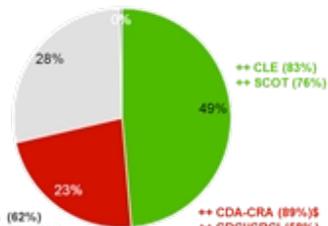


Avis SDAGE et PdM

Légende type d'avis :

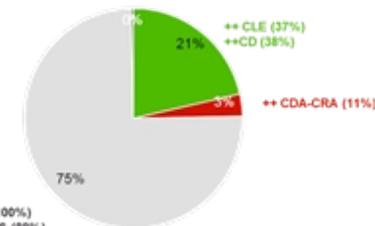


Sur 255 avis SDAGE



++ Associations (62%)
 ++ Autres hors ASS (46%)

Sur 247 avis PDM

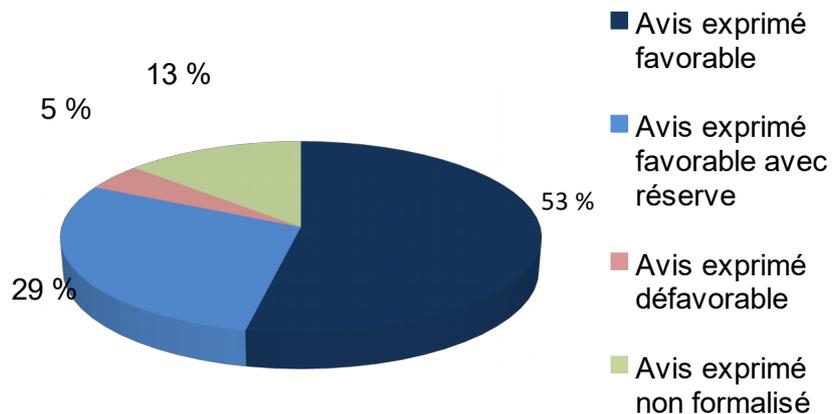


++ Associations (100%)
 ++ Autres hors ASS (88%)

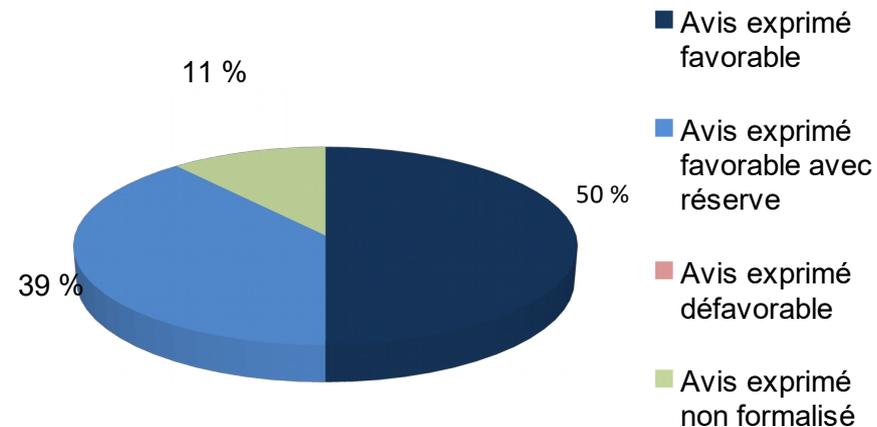
18/20 CLE
 2 CRA contre
 Pas d'avis CR
 4 CD
 2 EPTB / 3
 2 PNR / 4

Consultations Projets SDAGE-PdM - PGRI

Avis 45/56 CLE LB - Projet SDAGE



Avis 18/20 CLE - Projet SDAGE



Autres actualités nationales

GT national SAGE :

Prochaine réunion le 12/10

Réflexions sur révision des SAGE, Etude évaluation des SAGE

Gest'eau :

Publication de la base de données règles des SAGE

...



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Temps d'échanges ± 5 min



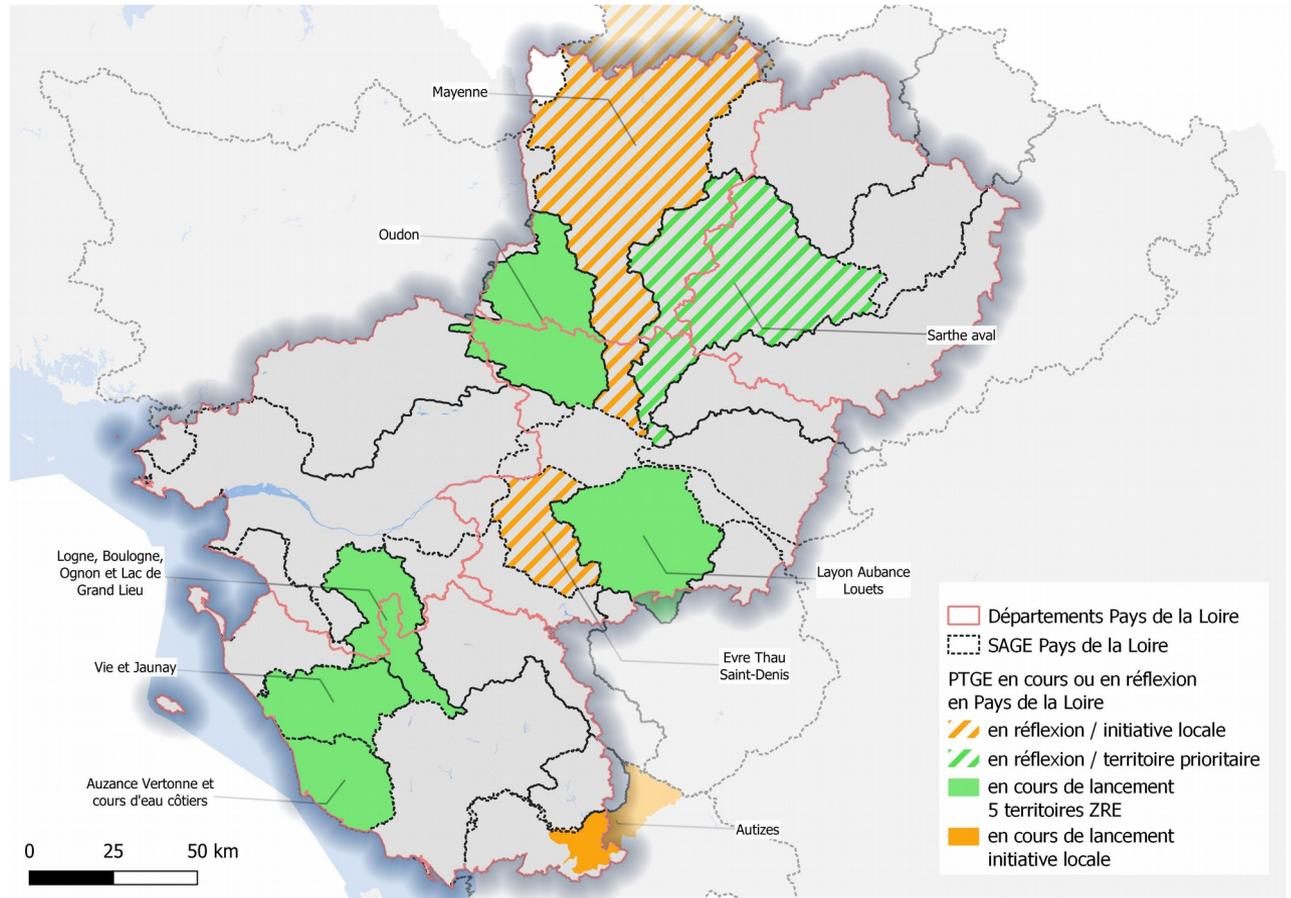
Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement



Avancement des PTGE en PDL

→ **6 territoires en cours de lancement** : Oudon, Layon Aubance Louets, Grand Lieu, Vie et Jaunay, Auzance Vertonne (territoires prioritaires)
+ Autizes (initiative locale)

→ **3 territoires en réflexion** : Sarthe aval (territoire prioritaire)
+ Evre Thau Saint-Denis et Mayenne (initiatives locales)



Loi « Climat et résilience » du 22 août 2021

Sommaire de la loi

Titre 1. Atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et du Pacte vert pour l'Europe (**Article 1**)

Titre 2. Consommer (**Articles 2 à 29**)

Titre 3. Produire et travailler (**Articles 30 à 102**)

Titre 4. Se déplacer (**Articles 103 à 147**)

Titre 5. Se loger (**Articles 148 à 251**)

Titre 6. Se nourrir (**Articles 252 à 278**)

Titre 7. Renforcer la protection judiciaire de l'environnement (**Articles 279 à 297**)

Titre 8. Dispositions relatives à l'évaluation climatique et environnementale (**Articles 298 à 305**)

Loi « Climat et résilience » du 22 août 2021

- Exemples de mesures en lien avec la gestion de l'eau

Titre III - Chapitre III - Protéger les écosystèmes et la diversité biologique

- Préservation de l'ensemble des **écosystèmes aquatiques** (art. 45) + mention de la qualité de l'eau comme partie du **patrimoine commun de la nation** (art. 48)
- Rapport gouvernemental dans un délai d'un an sur la **pollution des eaux et des sols par les substances PFAS** - perfluoroalkyles et polyfluoroalkyles (art. 46)
- Précise le **contenu du schéma de distribution d'eau potable** : diagnostic et programme d'actions chiffrées et hiérarchisées tenant compte de l'évolution de la population et des ressources disponibles, à adopter d'ici le 31 décembre 2024 (art. 59)
- Protection des **ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable** par les comités de Bassin d'ici le 31 décembre 2027 (art. 61)
- **Assainissement : possibilité pour les communes de majorer l'astreinte** aux propriétaires non-raccordés au réseau ou équipés d'une installation autonome réglementaire (art. 62)
- **Déclaration en mairie de tous les forages d'eau** réalisés par les entrepreneurs de forage (art. 64)

Titre V - Chapitre III - Lutter contre l'artificialisation des sols en adaptant les règles d'urbanisme

- Objectif de **diviser par 2 du rythme d'artificialisation sur les 10 prochaines années** par rapport à la décennie précédente (art. 191)
- **Associer les EPTB et les EPAGE** à l'élaboration, au suivi et à la révision des **SCOT** (art. 193)

Loi « Climat et résilience » du 22 août 2021

- Exemples de mesures en lien avec la gestion de l'eau

Titre V – Chapitre V - Adapter les territoires aux effets du dérèglement climatique

- Définition de la stratégie nationale de **gestion intégrée du trait de côte** et lien avec les stratégies locales ([art. 237 et suivants](#))

Titre VI – Chapitre Ier - Soutenir une alimentation saine et durable pour tous peu émettrice de gaz à effet de serre

- Objectif de **8 % de la SAU cultivée en légumineuses** d'ici le 1er janvier 2030 ([art. 261](#))
- Objectifs environnementaux sur le **maintien des prairies permanentes et sur le linéaire de haies** ([art. 263](#))

Titre VI – Chapitre II - Développer l'agroécologie

- Plan d'action national pour **réduire les émissions d'ammoniac et protoxyde d'azote des engrais azotés** ([art. 268](#))
- **Interdiction aux personnes publiques**, puis aux **non-professionnels** d'utiliser ou de faire utiliser des **engrais de synthèse** au plus tard le 1^{er} janvier 2027 ([art. 269](#))

Titre VII : Renforcer la protection judiciaire de l'environnement

- **Délit de mise en danger de l'environnement** ([art. 279](#)) / **Aggravation des peines** prévues au code de l'environnement ([art. 286](#))

Loi « Climat et résilience » du 22 août 2021

- Continuité écologique : focus art 49

Art. L. 214-17. 2° modifié

« Une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant, ***sans que puisse être remis en cause son usage actuel ou potentiel, en particulier aux fins de production d'énergie.***

S'agissant plus particulièrement des moulins à eau, l'entretien, la gestion et l'équipement des ouvrages de retenue sont les seules modalités prévues pour l'accomplissement des obligations relatives au franchissement par les poissons migrateurs et au transport suffisant des sédiments, à l'exclusion de toute autre, notamment de celles portant sur la destruction de ces ouvrages. »

Loi « Climat et résilience » du 22 août 2021

- Continuité écologique : focus art 49

1^{er} alinéa : usage actuel/potentiel (tout ouvrage en liste 2)

- **Usage actuel** : Empêche le préfet de prescrire des modifications physiques de l'ouvrage qui auraient pour effet de mettre fin à cet usage
- **Usage potentiel** : incertitude sur l'application (qu'est-ce qu'un «*usage potentiel*» ?
Qu'est-ce qui serait considéré comme une «*remise en cause*» d'un usage ?)

2^{ème} alinéa : concerne les ouvrages associés à des moulins en liste 2

Les modalités pour l'accomplissement des obligations liées à la continuité écologique sont l'entretien, la gestion et l'équipement (liste exhaustive).

La suppression d'un ouvrage par un propriétaire ne semble pas interdite mais ne peut être une obligation afin d'assurer la continuité écologique.

=> Attente des lignes directrices du ministère

Gestion de la sécheresse - ACS

- **Décret du 23 juin 2021** relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse
- **Instruction ministérielle du 27 juillet 2021** relative à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse hydrologique (fait référence au **Guide national sécheresse de juin 2021**)
 - > L'instruction du 27 juillet prévoit un calendrier :
 - **fin 2021 : prise d'arrêtés d'orientation des bassins (AOB)** : fixant les conditions de déclenchement, mesures de restriction temporaires, conditions d'adaptation des mesures à titre exceptionnel
 - **mai 2022 : déclinaison des orientations dans les arrêtés-cadres départementaux (ACD) et interdépartementaux (ACI)**
 - Mesures minimales du Guide national de juin 2021 à reprendre dans les ACI/ACD

Outil régional plans d'eau

→ Un projet QGIS avec un formulaire

Co-construit DREAL / DDT(M), version finalisée en septembre

- **Buts de l'outil :**

- Centralisation des données sur les plans d'eau à l'échelle de la région (donnée des DDT(M) en cours d'import)

- Outil opérationnel pour les DDT(M) en appui des actions plans d'eau (inventaires, police de l'eau etc.)

- **90 champs** répartis en 6 onglets :

- Localisation
- Description administrative
- Caractéristiques techniques
- Irrigation
- Enjeux spécifiques (continuité, patrimoine, risques)
- Actions en cours

- **Réflexion pour le partage de la donnée avec les SAGE en 2022**

- transmission Etat → SAGE (études HMUC)
- transmission SAGE → Etat (suite d'inventaires terrains, intérêt de reprendre les items de l'outil dans les études locales)

The screenshot displays the QGIS interface. On the right, a map shows the outline of the Pays de la Loire region with a network of water plans overlaid. On the left, the 'Couches' (Layers) panel is visible, listing various data layers such as 'Plans d'eau en Pays de la Loire', 'Localisation', 'Description administrative', 'Irrigation', 'Chroniques (Hub'eau)', 'Ouvrages (Hub'eau)', 'Points de prélèvement (Hub'eau)', 'Table de jointure entre plans d'eau et ouvra...', 'Enjeux spécifiques', 'Actions en cours', 'Listes de choix', and 'Hydrographie'. Below the map, a data entry form is open for 'Plans d'eau en Pays de la Loire - Attributs d'entités'. The form includes fields for 'Identifiant du plan d'eau' (0450000000028807732), 'Identifiant interne DDT', and 'Nom d'usage du plan d'eau'. The 'Caractéristiques techniques' tab is active, showing fields for 'Nature du plan d'eau', 'Mode d'alimentation', 'Conformité du mode d'alimentation', 'Type de bassin', 'Volume autorisé du plan d'eau', 'Capacité de stockage du plan d'eau en m³', 'Période de prélèvement', and 'Date de début de prélèvement'. A sub-section titled 'Plan d'eau - retenue' contains checkboxes for 'pompage en cours d'eau', 'interception directe de cours d'eau', and 'dérivation de cours d'eau'. A text box on the right of the screenshot states: '40 000 plans d'eau > 1000 m² dont 15 000 sur cours d'eau'.

Construction d'une nouvelle base de données prélèvements

Réflexion « pilote » menée par la DREAL PDL en lien avec le ministère et le BRGM

Besoins :

- Mettre face-à-face les volumes autorisés et les prélèvements
- Prendre en compte tous les prélèvements
- Avoir une base opérationnelle pour aider à la détermination des volumes prélevables
- Bancariser et faire vivre les données des études VP, HMUC... + capitaliser la donnée qui va émerger des PTGE

Lancement de l'étude sur la BD prélèvements : début 2022

- Dresser une synthèse des outils existants
- Analyser les besoins / services souhaités par les acteurs
- Identifier des solutions techniques pour le partage des données et la collaboration entre acteurs
- Développer une interface qui permet une vision actualisée des volumes prélevés à la place des volumes théoriquement disponibles, à une échelle de temps adaptée (annuel pour programmation / mensuel pour suivi ?)
- Construire une BD sur un BV expérimental volontaire / tester l'interface



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Temps d'échanges

± 10 min



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement



Avancement des CT Eau

Maine Loire
Océan

Calendrier de
mise en œuvre
des CT Eau
et Contrats
territoriaux en
cours

CT en cours
ou en évaluation

Année de démarrage

2020

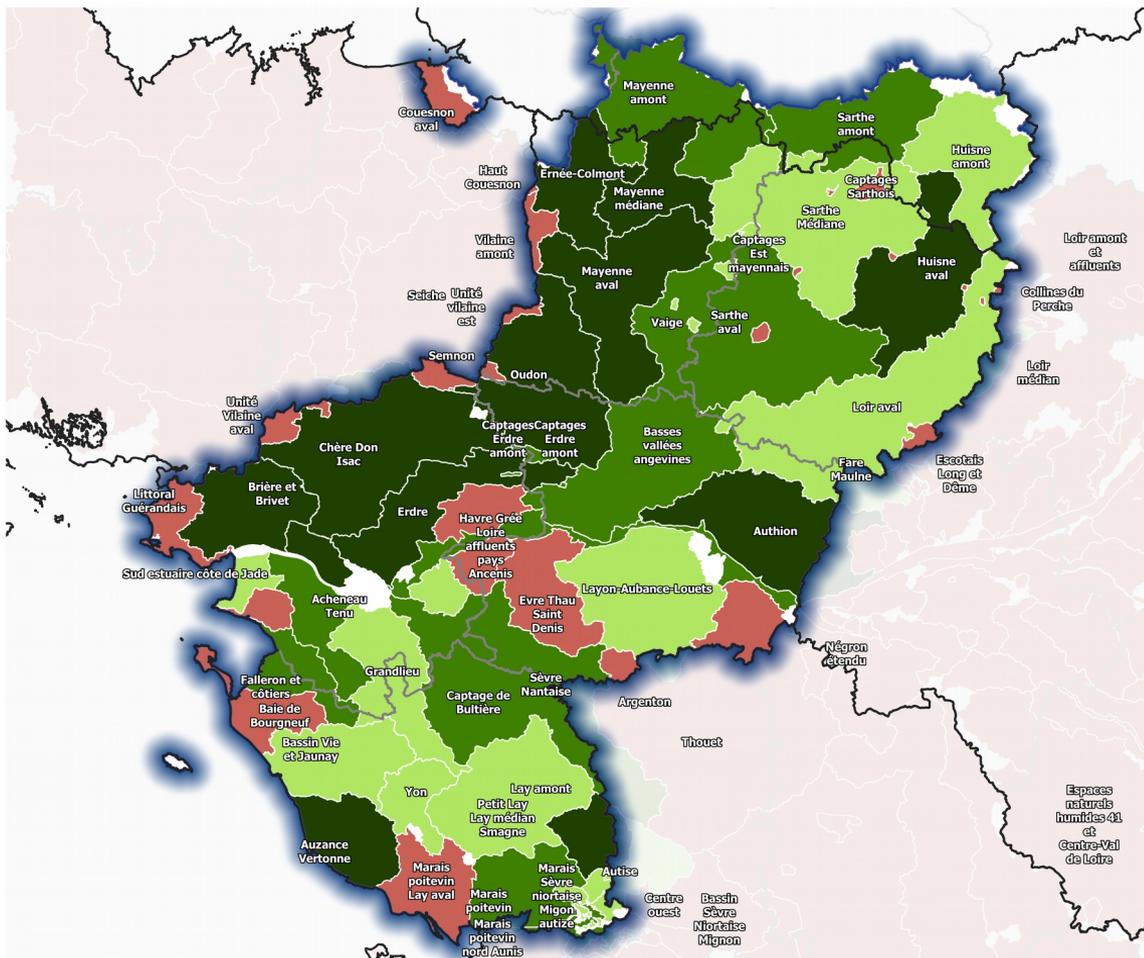
2021

2022

Source :
- AELB

21/06/2021 - del_ct_eau_2021.ggz

0 20 40 km





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Guide pour l'**élaboration**, la **mise en œuvre** et l'**évaluation** d'un Contrat Territorial Eau

Présentation animateurs(trices) SAGE

7 octobre 2021

(Présentation détaillée prévue au Réseau animateurs(trices) CT Eau 16/11)

Pourquoi ?

- Les attendus -

- ❖ Poser les acquis
- ❖ Valoriser la Stratégie de territoire
 - ✓ Plus transversale et intégrée
 - ✓ Plus concertée / élus et acteurs du territoire
 - ✓ Vision à plus long terme
- ❖ Construire la Feuille de route : mieux cibler les opérations, prioriser
 - ✓ Mieux prendre en compte les orientations bassin, régionales...
 - ✓ Thématiques : cohérences enjeux / objectifs / actions
 - ✓ Territoires : ressources - moyens ciblés
- ❖ Valoriser l'Evaluation du Contrat
- ❖ Maîtrise du temps d'étude et recherche d'opérationnalité pour l'évaluation-élaboration des CT Eau

*=> Un Guide, partagé et adapté au contexte régional,
pour aider les porteurs de CT Eau*

Le groupe de travail

❖ Pilotage

- ✓ Agence de l'eau Délégation MLO (4)
- ✓ Région Pays de la Loire (2)



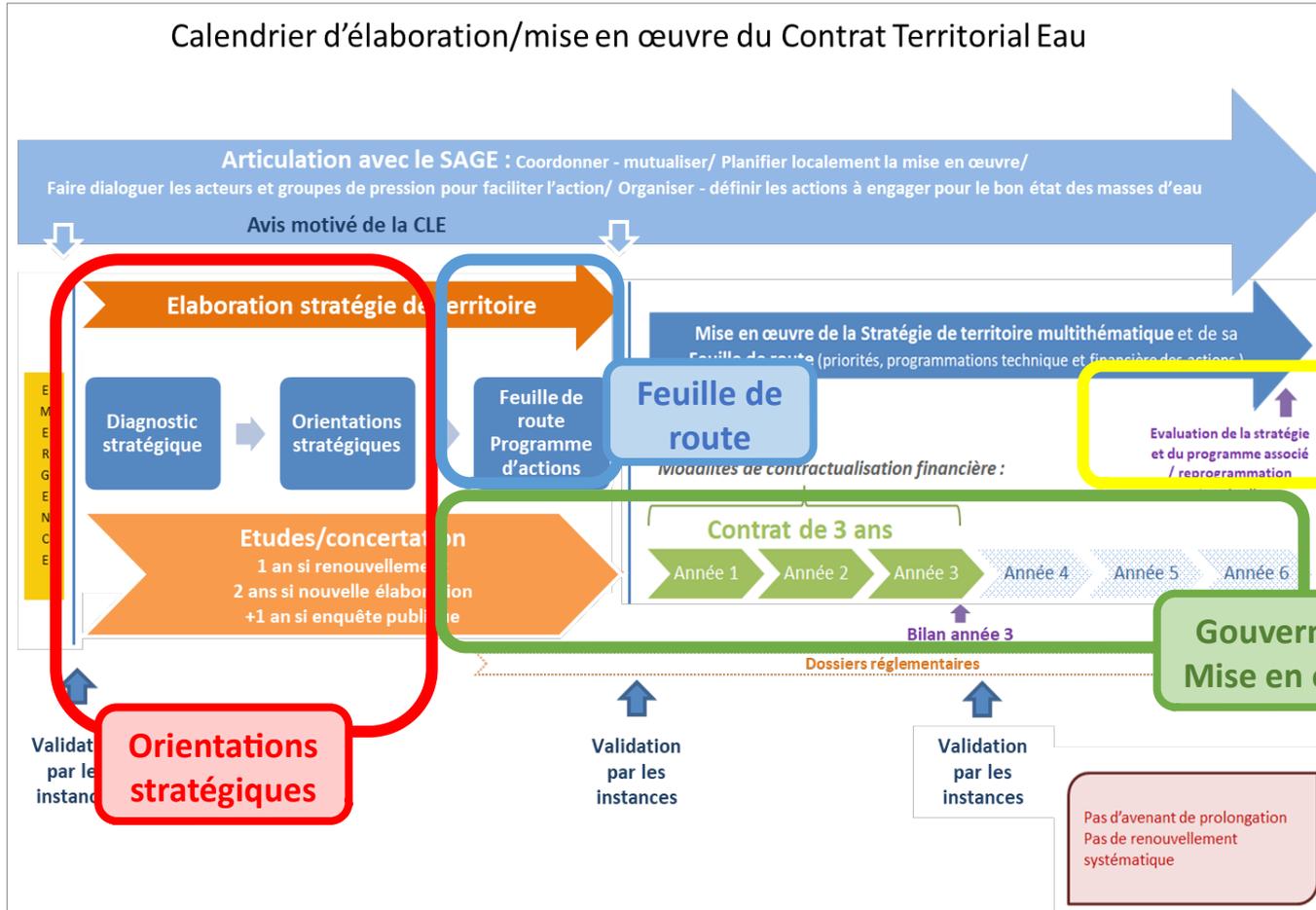
❖ Membres « Etat »

- DREAL PdL
- DDTM 44
- DDT 49
- OFB DR.PdL

❖ Membres « Collectivités »

- Aster Vendée
- Aster / **SAGE** Estuaire Loire
- SBS / **SAGEs** Huisne, Sarthe amont, Sarthe aval

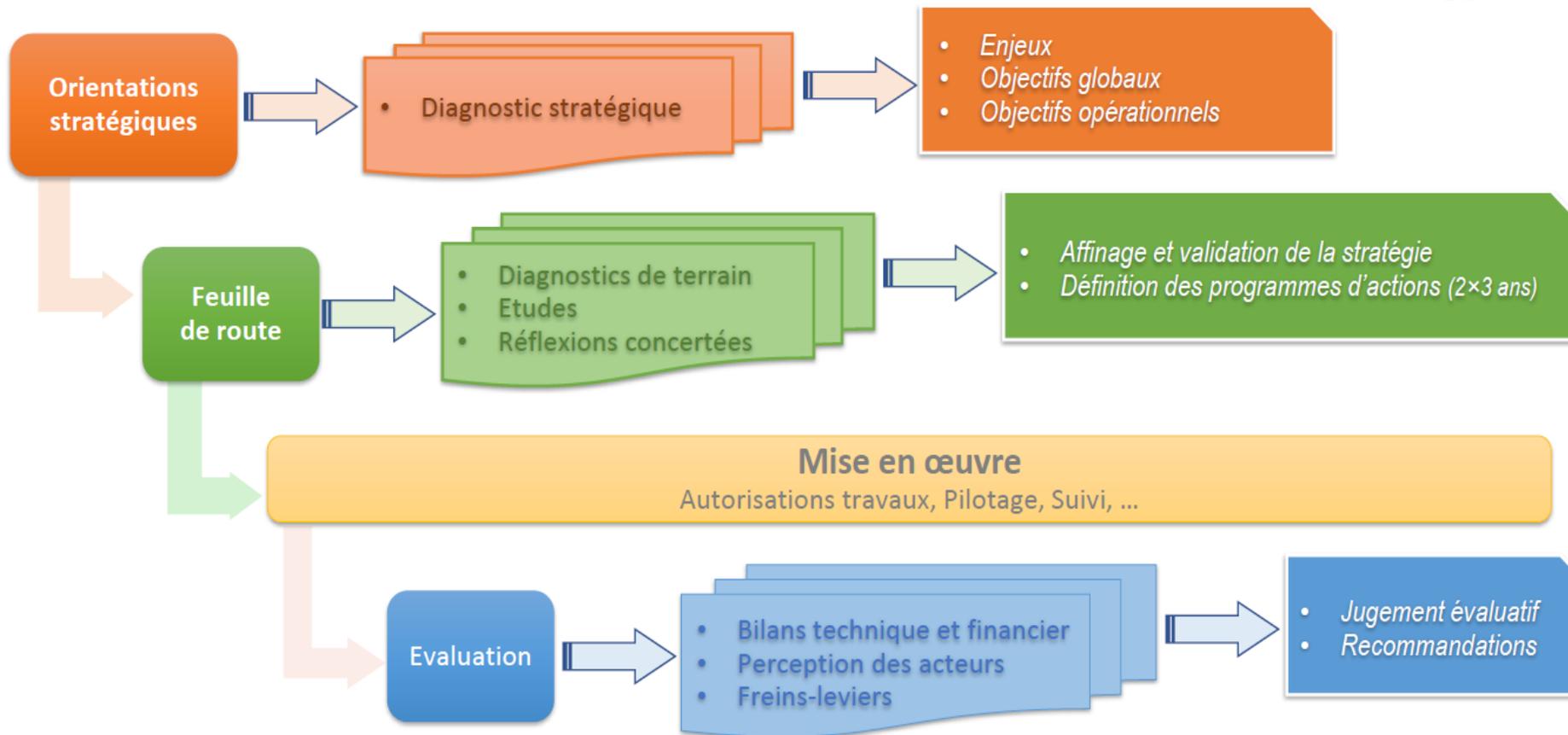
Phases successives de la vie d'un Contrat



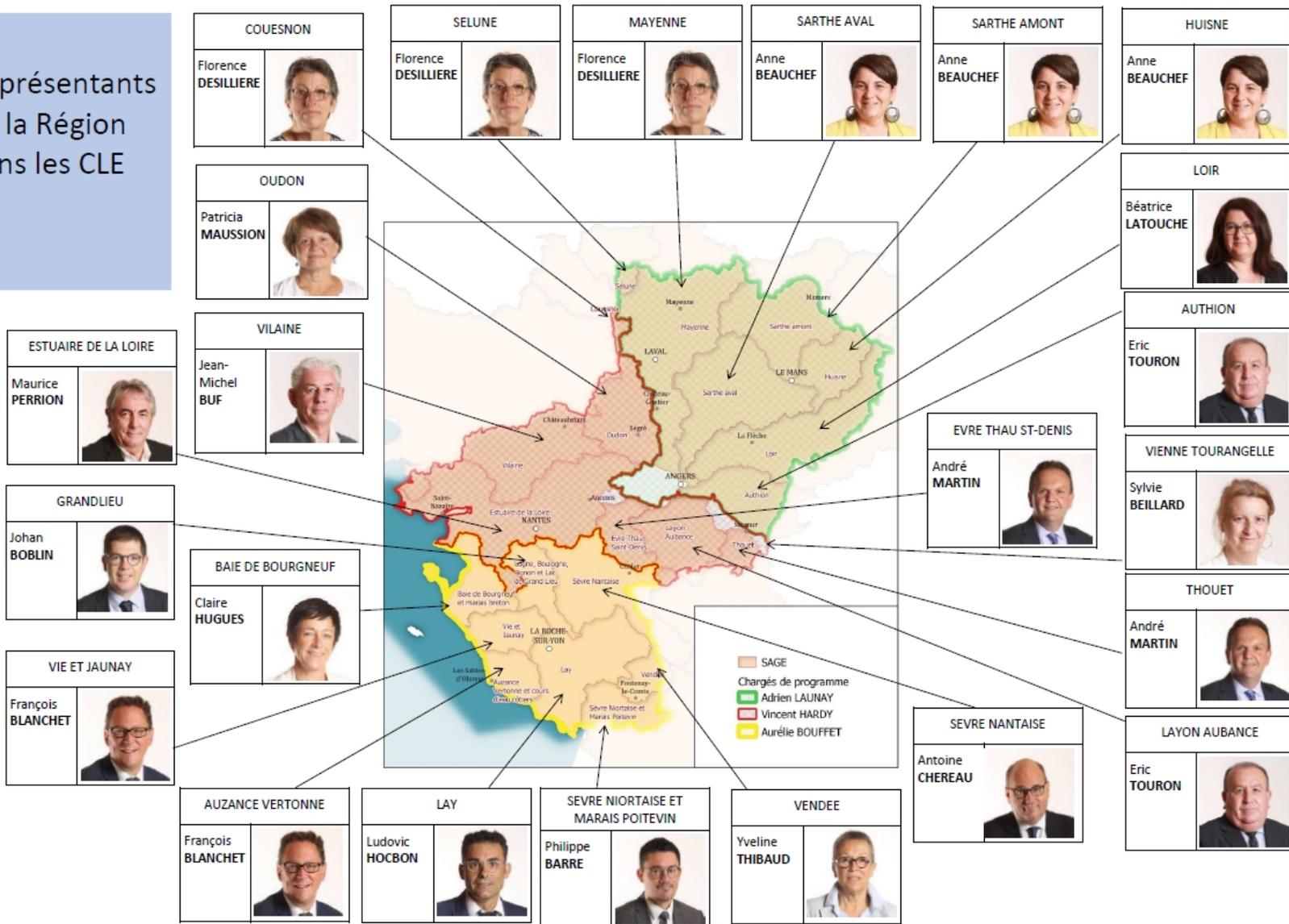
Contenu du Guide

- ❖ Introduction
- ❖ Gouvernance, Animation
- ❖ Orientations stratégiques (diagnostic territorial, stratégie, dynamique de territoire...)
- ❖ Feuille de route
- ❖ Mise en œuvre (dossiers réglementaires, Guide signature, communication-sensibilisation, bilan 3 ans, pilotage et suivi)
- ❖ Évaluation (à 6 ans)
- ❖ Annexes et Références

Phases d'élaboration, mise en œuvre, évaluation



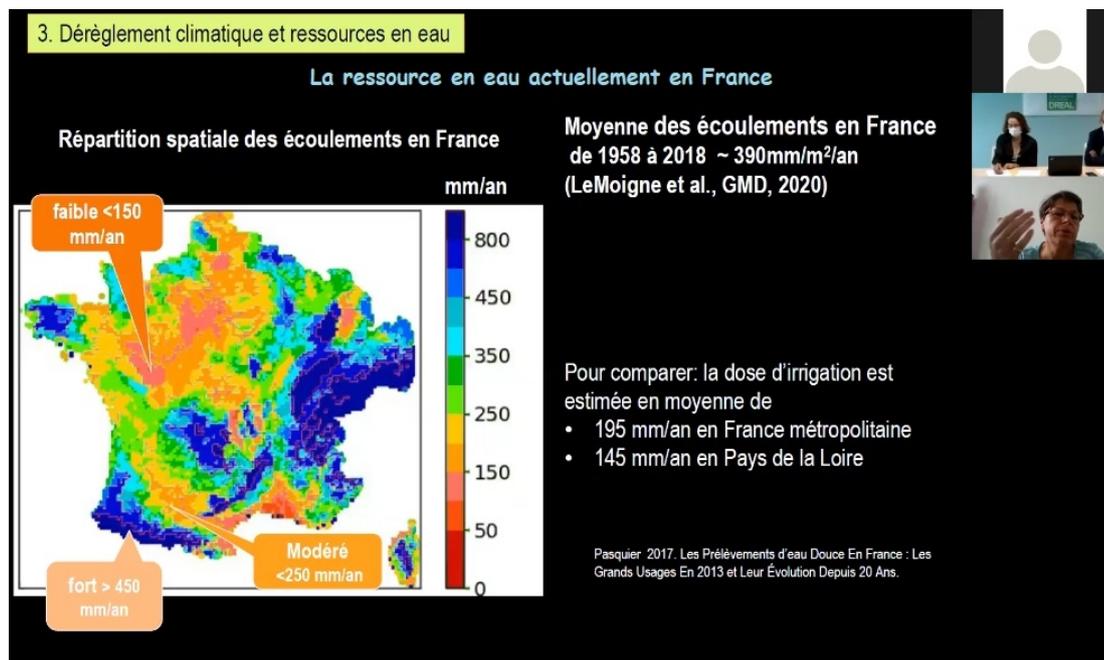
Représentants
de la Région
dans les CLE



Webinaire conférence ligérienne : les plans d'eau « enjeux et réponses »

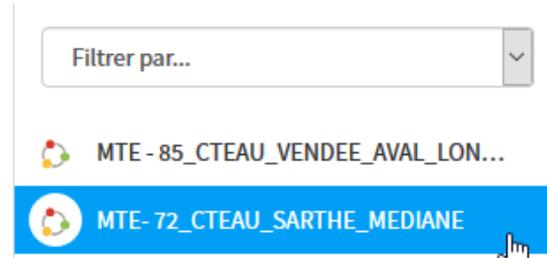
Lien vers la vidéo en ligne :

http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/mp4/conference_plans_d_eau_sept_21webi_cle5834fb.mp4



Espaces de partage de documents sur OSMOSE

- Espaces dédiés aux échanges sur les CT eau



- Plateforme régionale sur la GQ (PTGE / HMUC)

https://osmose.numerique.gouv.fr/jcms/p_2589674/mte-4-plan-d-actions-gq-pdl

- Cadre méthodologique pour les PTGE et les études HMUC ;
- Note sur les financements en matière de gestion quantitative ;
- > **À compléter** : partage de documents locaux (cahiers des charges, rapports d'études, etc.)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Temps d'échanges ± 5 min



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POLLUTIONS DIFFUSES - NITRATES

Jeudi 7 octobre 2021

Temps 1 : Actualités PAR Nitrates

- Calendrier des révisions
- Bilan du 6ème PAR et focus sur la télédéclaration
- Lignes directrices de la révision

Temps 2 : Articulation PAR et SAGE

- Fiche thématique nationale
- Tour d'horizon des SAGE sur les volets pollutions diffuses

1. Actualités nitrates

Calendrier des sujets nitrates national et bassin

P
A
N

- 7ème Programme d'actions national (PAN) nitrates → Projet communiqué début septembre
 - Projet communiqué début septembre (retard : attendu initialement en mars)
 - Décalage du calendrier national
 - Entrée en vigueur prévue au 1^{er} septembre 2022



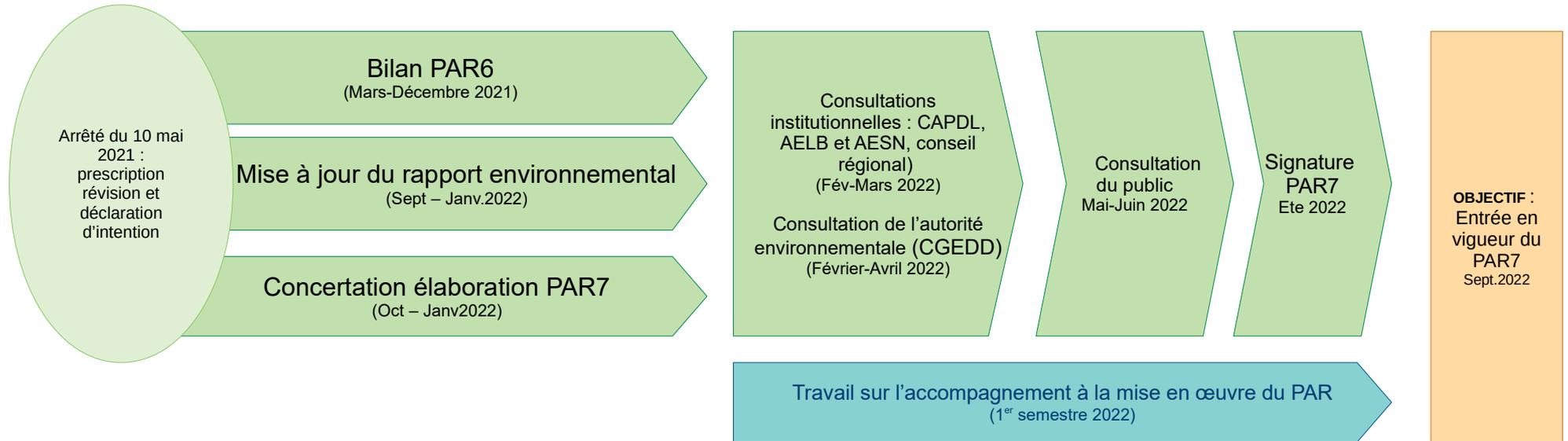
Z
V

- Désignation des zones vulnérables aux nitrates
 - Arrêtés* Seine-Normandie et Loire-Bretagne pris en août 2021
 - Région Pays de la Loire intégralement classée
 - Dans les autres régions : de nouvelles zones classées

Autres actualités nitrates

- **Loi climat et résilience, art.268**
 - Trajectoires annuelles de réduction des émissions de N₂O et NH₃ du secteur agricole définies par décret
 - Introduction d'un « plan d'action national en vue de la réduction des émissions d'ammoniac et de protoxyde d'azote liées aux usages d'engrais azotés minéraux » en vue de respecter ces trajectoires
 - Maintien du principe d'une redevance sur les engrais minéraux azotés – période de non-conformité amenant au déclenchement = 2 ans.
- **Publication juillet 2021 du rapport de la Cour des Comptes** « Evaluation de la politique publique de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne 2010-2019 », disponible sur <https://www.ccomptes.fr/fr/communiqués-presse/la-lutte-contre-la-prolifération-des-algues-vertes-en-bretagne>
- **Décision TA de Rennes 4 juin 2021** → Injonction au préfet de région Bretagne de compléter le 6ème PAR dans un délai de 4 mois

Calendrier de la révision du programme d'actions régional (PAR) nitrates



⇒ Réflexion sur la révision du PAR :

- Enseignements du bilan
- Intégration du nouveau PAN

Présentation du bilan du 6ème PAR

INDICATEURS ÉTAT ET PRESSION

État de la qualité de l'eau

Evolution ESO et ESU 2007-2019
Focus sur les captages prioritaires (et lien avec la stratégie) et les ZAR

Contexte agricole et pratiques culturales

Contexte régional
Evolution de l'élevage et des productions végétales
Dispositifs (MAEC, etc.) pour évolution des pratiques

Suivi de la fertilisation azotée

Présentation de la télédéclaration
Résultats des campagnes 2017/18-2018/19

Mise en œuvre par les exploitants

Échanges avec les services et opérateurs (AELB, DDI, OFB)
FAQ PAR6
Questionnaire prestataires
Retours contrôles 2018-2020

INDICATEURS
RÉPONSE :
MISE EN
ŒUVRE

Données supplémentaires à ajouter d'ici décembre 2021

Données eau 2020

Recensement agricole 2020 non mobilisable à ce stade

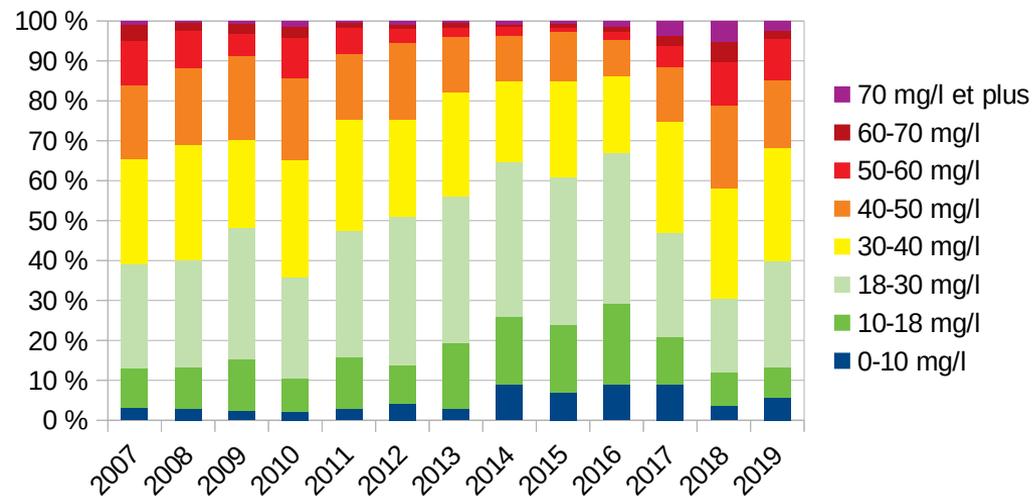
Données télédéclaration campagne 2019/2020

Enseignements du bilan

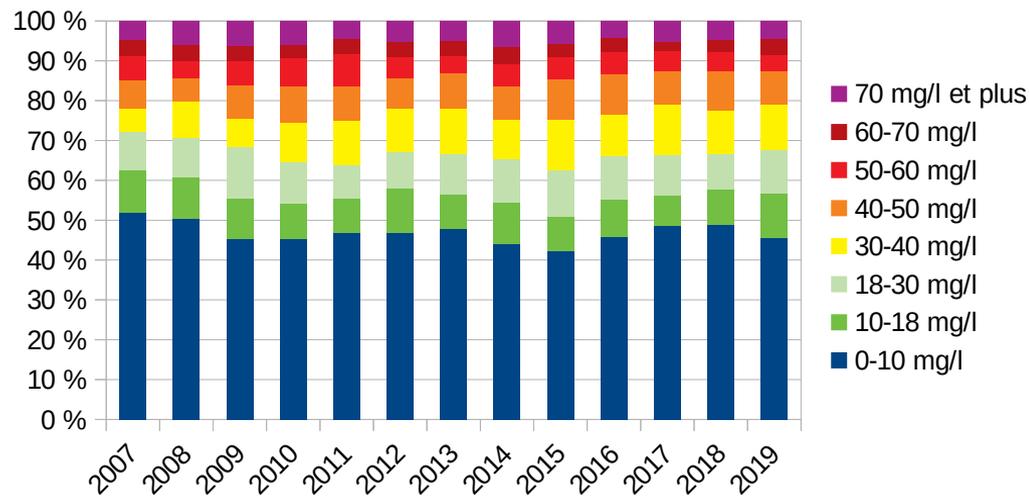
- **Sur la qualité de l'eau :**

- Evolution qualité ESU: forte dégradation sur 2017-2018, interrompue en 2019
- Evolution qualité ESO : stabilité du nombre de points de prélèvement avec P90>50mg/L

Evolution des classes de P90 - ESU (mg/L NO3-)



Evolution des classes de P90 - ESO (mg/L NO3-)

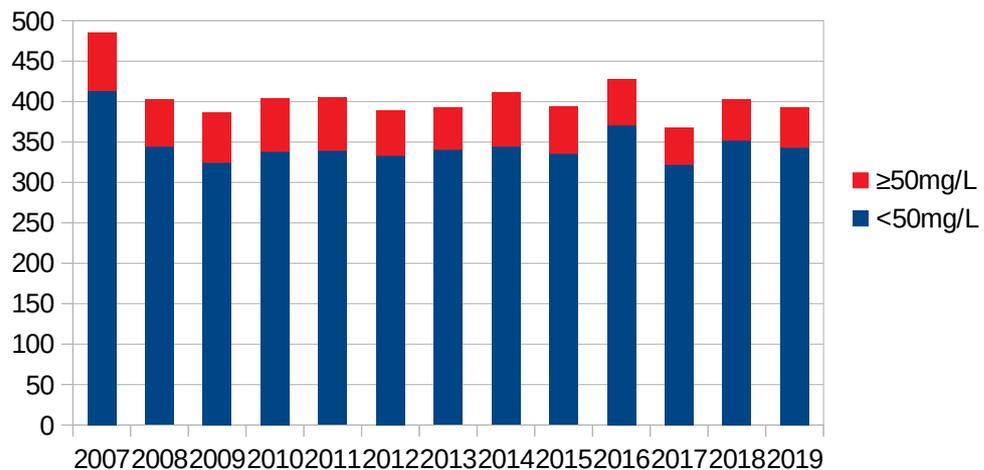


Enseignements du bilan

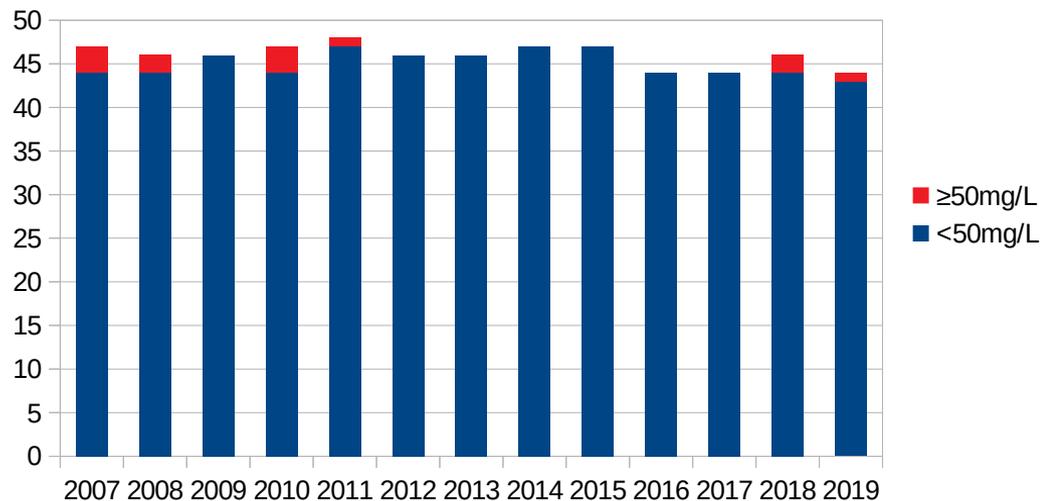
- **Sur la qualité de l'eau dans les captages:**

- Dépassements en ESO
- Stations en ESU à nouveau concernées par des dépassements (plus depuis 2011)

Part des stations ESO > ou < 50 mg/L



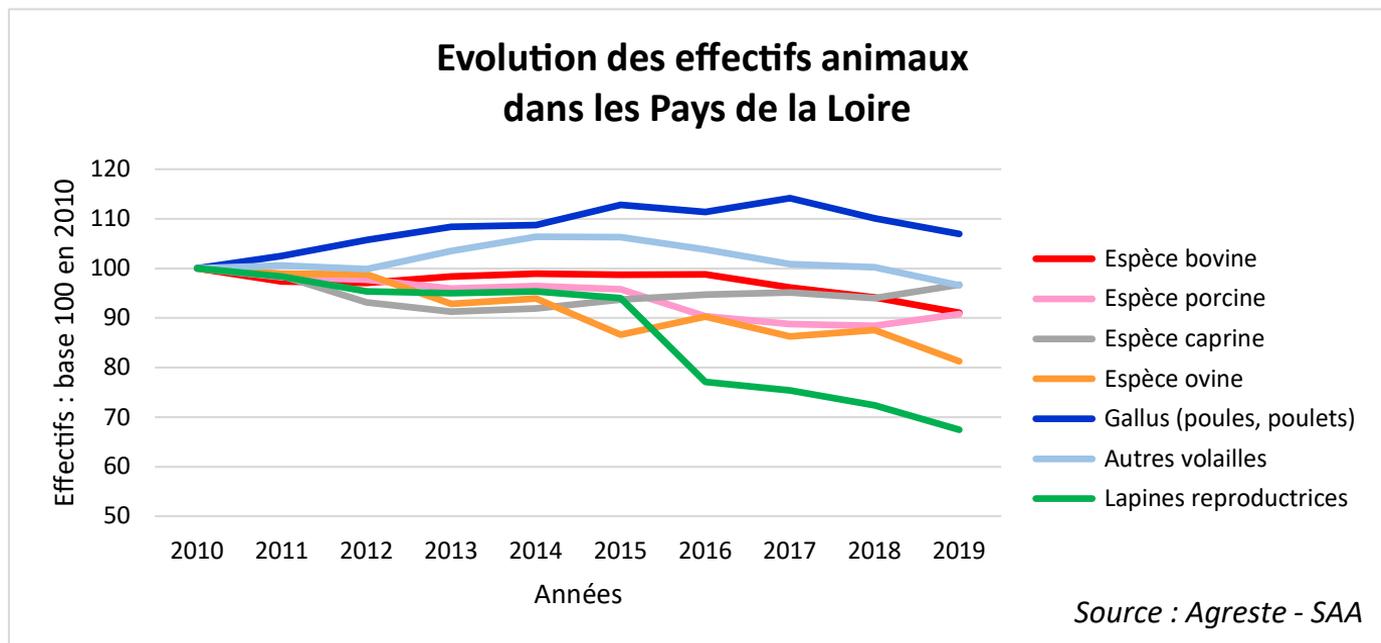
Part des stations ESU > ou < 50 mg/L



Enseignements du bilan

- **Sur les contextes agricole et météorologique**

- Pratiques de fertilisation semblent assez stables
- Erosion confirmée de certains cheptels dont celui des bovins
- A noter campagne 2019-2020 marquée par de fortes précipitations automnales et hivernales et un été exceptionnellement chaud et sec



- **Sur l'évolution de la pression azotée**

- Données issues du dispositif de suivi des pratiques de fertilisation → Mise en place depuis 2019 d'une télédéclaration obligatoire, dématérialisée sur l'ensemble de la région PDL
- Public concerné = toutes les exploitations agricoles avec des terres en ZV (et siège en PDL)
- Présentations et échanges avec les prestataires via un COPIL dédié
- Synthèses des résultats de la campagne de télédéclaration à disposition pour les campagnes culturelles 2017/2018 et 2018/2019 (2019/2020 à venir d'ici fin de l'année).

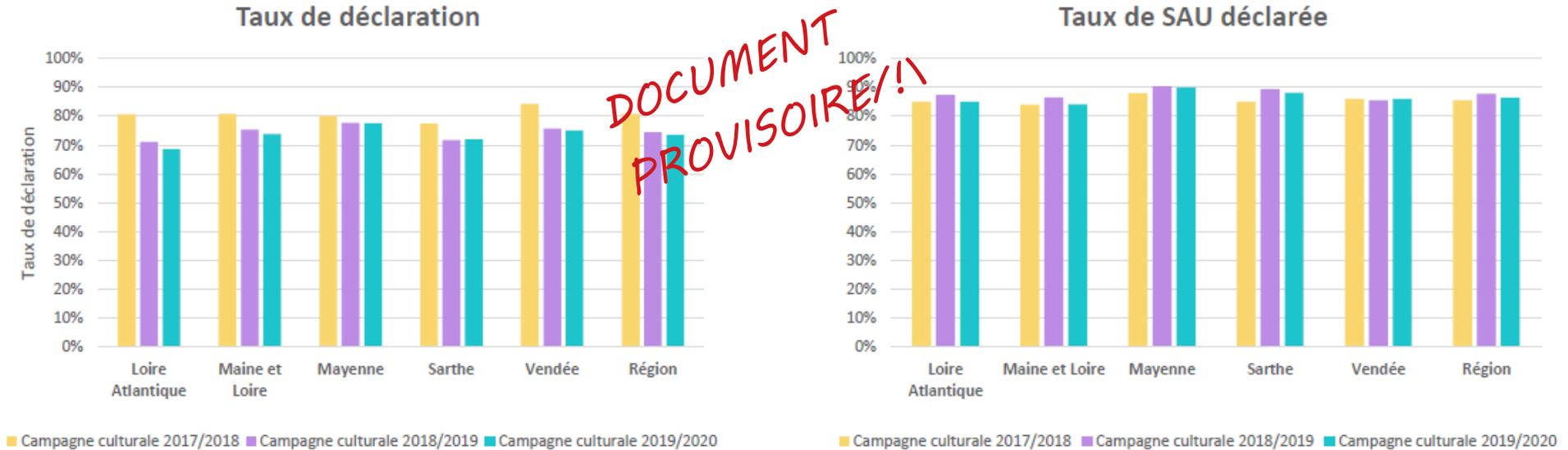
⇒ **Téléchargement possible des données à la masse d'eau sur les sites DRAAF et DREAL**

<https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Declaration-des-pratiques-de>

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/pour-en-savoir-plus-sur-la-declaration-azote-a4718.html>

Enseignements du bilan (+ campagne 2019/2020)

➤ Sur l'évolution de la pression azotée – Présentation des dernières campagnes



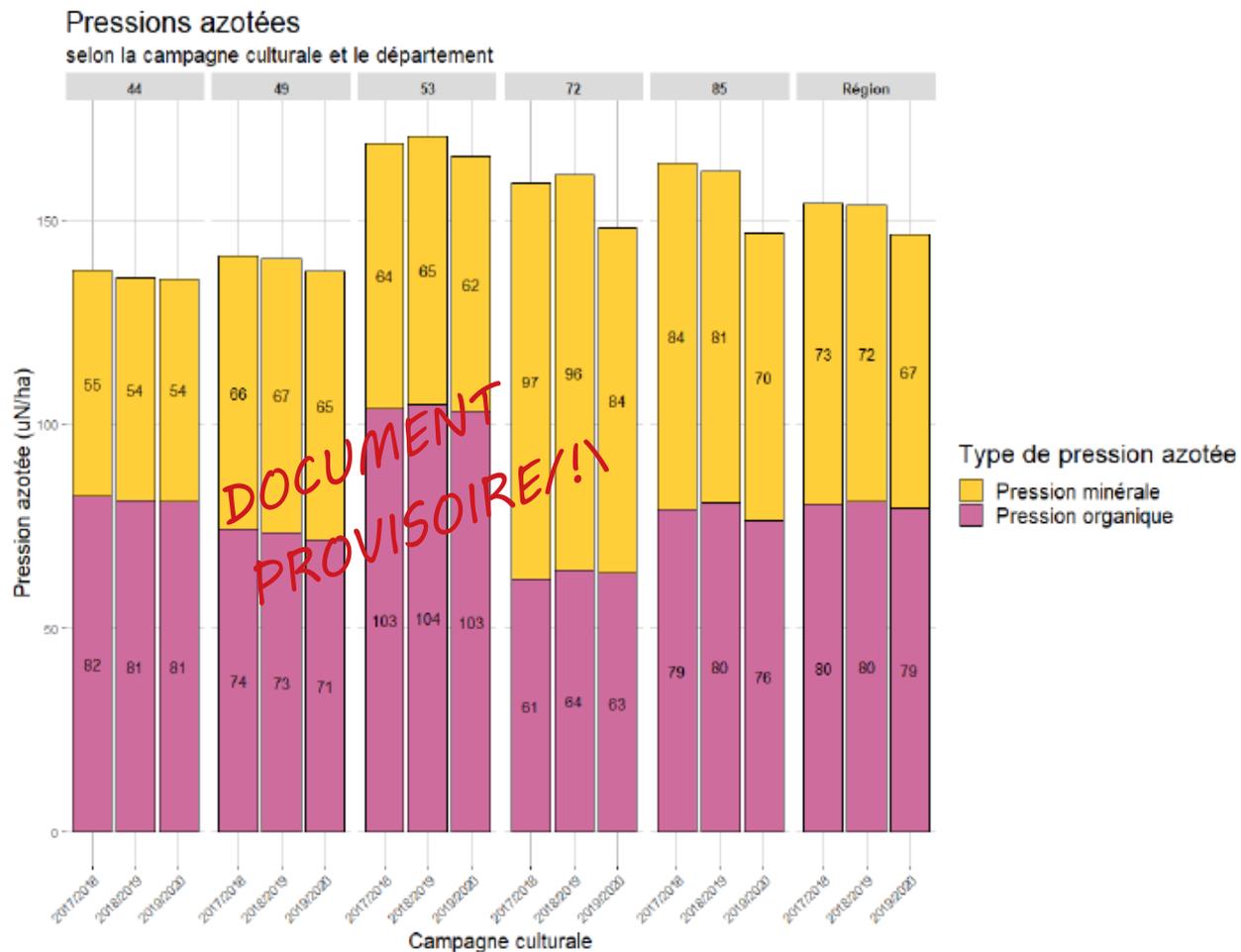
Sur les Pays de la Loire en 2021 :

→ 20758 déclarations reçues / 28208 exploitations recensées
→ Taux de déclaration = 73,6%
(pm : 74,5% en 2020)

→ Taux de SAU déclarée = 86,4%
(pm : 87,4% en 2020)

Enseignements du bilan (+ campagne 2019/2020)

- Sur l'évolution de la pression azotée – Présentation des dernières campagnes



Enseignements du bilan (+ campagne 2019/2020)

- Sur l'évolution de la pression azotée – Présentation des dernières campagnes

Pression azotée minérale

Quantité d'azote minéral épanchée par hectare de SAU

Indicateurs présentés à l'échelle de la masse d'eau
Campagne culturale 2019-2020

- Préfectures et sous-préfectures
- Départements
- ▭ Zone d'Actions Renforcées (ZAR)

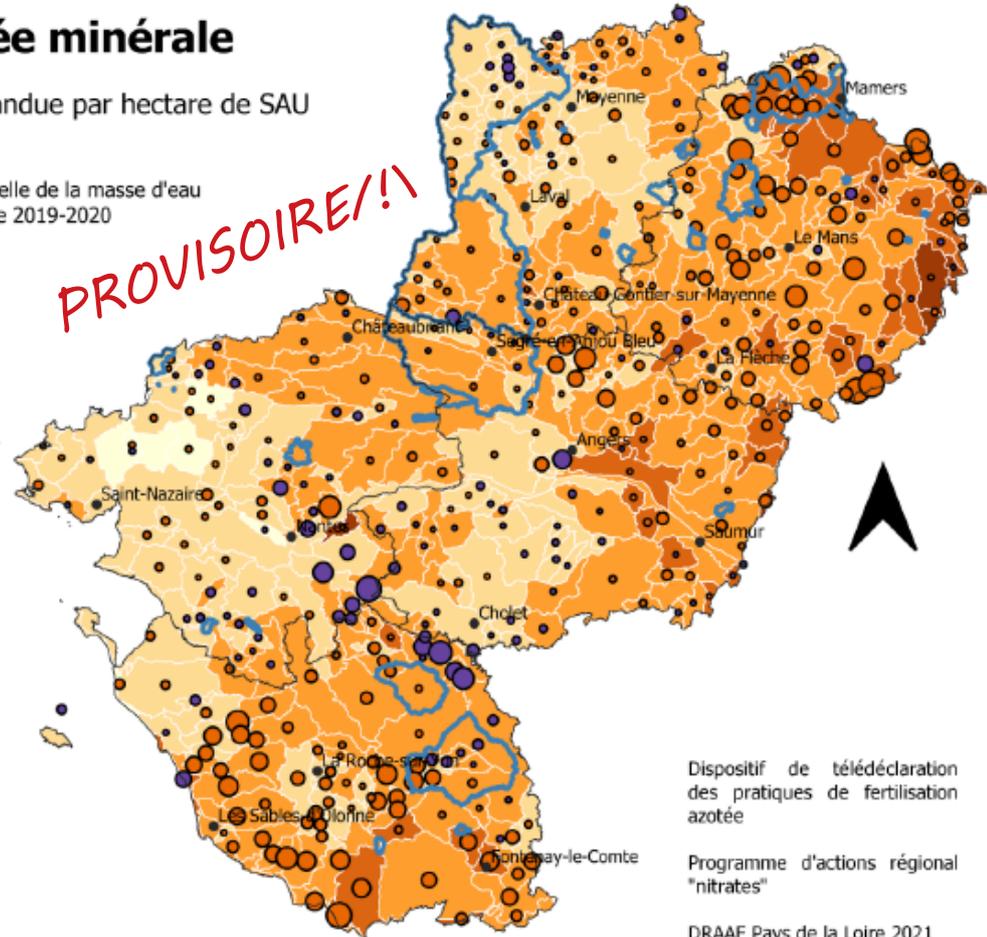
Pression azotée minérale 2021

- De 0 à 30 uN/ha
- De 30 à 60 uN/ha
- De 60 à 90 uN/ha
- De 90 à 120 uN/ha
- De 120 à 160 uN/ha
- ▨ Données insuffisantes

Evolution de la pression azotée minérale

Par rapport à la campagne 2018/2019

- +/- 0 uN/ha
- +/- 20 uN/ha
- +/- 40 uN/ha
- Augmentation
- Diminution



Dispositif de télédéclaration des pratiques de fertilisation azotée

Programme d'actions régional "nitrates"

DRAAF Pays de la Loire 2021

uN/ha = kgN/ha

Nombre de masses d'eau avec une évolution de la pression azotée minérale

Augmentation	141
Diminution	302

0 25 50 km

Enseignements du bilan (+ campagne 2019/2020)

- Sur l'évolution de la pression azotée – Présentation des dernières campagnes

Pression azotée organique

Quantité d'azote organique épanchée par hectare de SAU

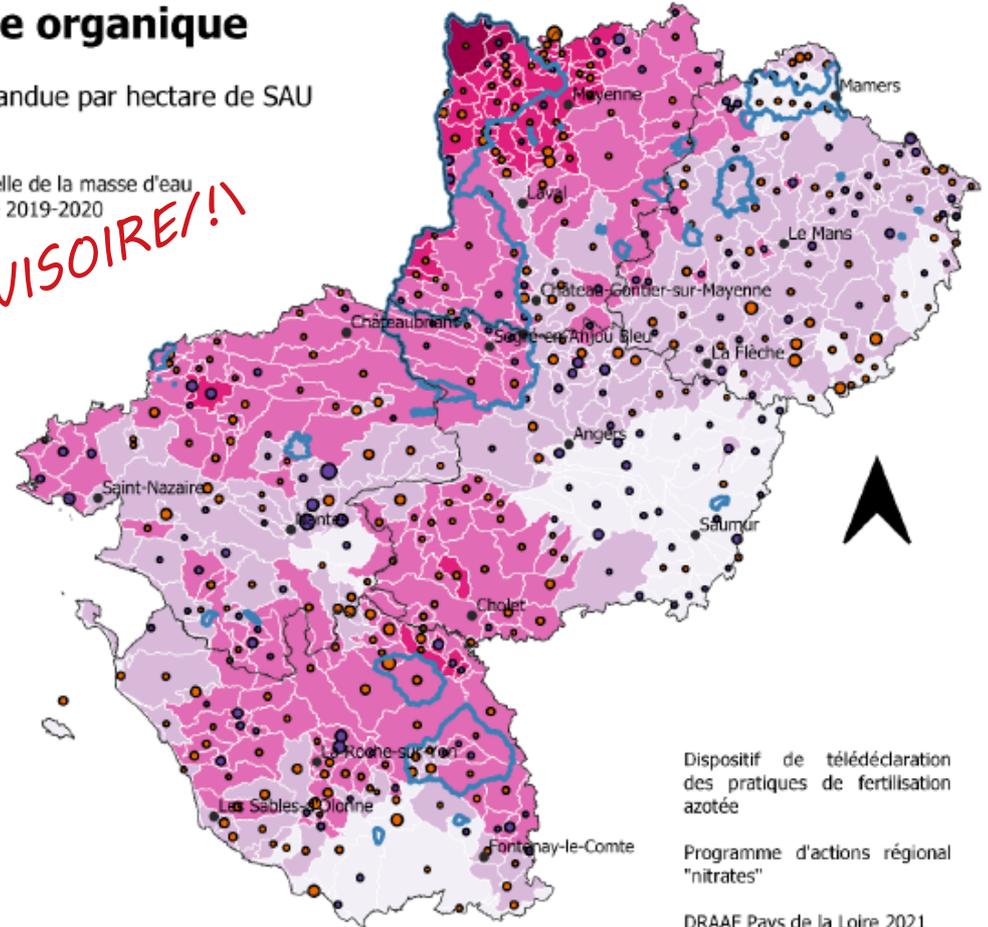
Indicateurs présentés à l'échelle de la masse d'eau
Campagne culturale 2019-2020

PROVISOIRE!!

- Préfectures et sous-préfectures
- Départements
- ▭ Zone d'Actions Renforcées (ZAR)
- Pression azotée organique 2021**
 - De 0 à 50 uN/ha
 - De 50 à 80 uN/ha
 - De 80 à 110 uN/ha
 - De 110 à 140 uN/ha
 - De 140 à 160 uN/ha
 - Données insuffisantes

- Evolution de la pression azotée organique**
Par rapport à la campagne 2018/2019
 - +/- 0 uN/ha
 - +/- 20 uN/ha
 - +/- 40 uN/ha
 - Augmentation
 - Diminution

Nombre de masses d'eau avec une évolution de la pression azotée organique	
Augmentation	164
Diminution	279



Dispositif de télédéclaration des pratiques de fertilisation azotée

Programme d'actions régional "nitrates"

DRAAF Pays de la Loire 2021

Enseignements du bilan

- **Sur la mise en œuvre des mesures par les exploitants**
 - Sur 2018-2020, 70 % des contrôles sur les nitrates présentent une non-conformité
 - Complexité de la réglementation pour les exploitant.e.s qui ne se l'approprient pas (ou plus)
 - Constat d'une déconnexion entre l'application de la réglementation et l'objectif poursuivi par les mesures
 - Mise à disposition de documents (FAQ, documents de communication, etc.) sur le PAR appréciée

En transversal : partage des données de suivi

- ⇒ Dispositif de suivi présenté annuellement au groupe de concertation du PAR depuis 2019 ; diaporamas disponibles sur les sites DRAAF et DREAL
- ⇒ Partage de la donnée : mise à disposition des données de pratiques de fertilisation, Datalab'eau nitrates, etc.

Lignes directrices pour la révision, présentées en juillet 2020

Révision du PAN

Bilans du PAR5 et du PAR6,
avis sur le PAR6

Echanges avec les services,
les prestataires

Stage 2019 – DRAAF sur la mise en
place de l'évaluation des mesures
du PAR

Réflexions GREN, GENEM,
etc.



Respecter le principe de non-régression
environnementale

Viser une certaine stabilité des mesures

Améliorer l'efficacité générale en faisant
évoluer certaines mesures (en simplifiant
ou renforçant, en facilitant le contrôle, etc.)

Accompagner la mise en œuvre du PAR :

- Amélioration de la connaissance
- Formation/sensibilisation/communication, pour une meilleure appropriation des mesures
 - Valorisation des bonnes pratiques
- Accompagnement financier sur certains sujets, etc.

Stabilité

Efficacité

Simplification

Contrôlabilité

Accompagnement



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Temps d'échanges $\pm 15 \text{ min}$



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement



2. Articulation PAR et SAGE

Fiche thématique nationale « Comment renforcer l'articulation entre les politiques SAGE et nitrates ? »

Disponible sur Gest'eau : https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/Fiche_SAGE_nitrates_juillet_2019_vf.pdf

- **Rappel sur les deux réglementations**

- Sur un même territoire, c'est la règle la plus stricte qui s'applique.
- Compatibilité des PAR avec le PAGD des SAGE sur son territoire
- PAGD du SAGE doit annexer la cartographie des ZV
- Difficultés d'articulation liées aux échelles d'action

⇒ Recherche d'une articulation réciproque et complémentarité des deux outils

⇒ Sur une même zone vulnérable, application des 2 outils « Le SAGE vient donc en soutien et en complémentarité du PAR, notamment en matière d'accompagnement des acteurs sur le terrain ».

Fiche thématique nationale « Comment renforcer l'articulation entre les politiques SAGE et nitrates ? »

Disponible sur Gest'eau : https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/Fiche_SAGE_nitrates_juillet_2019_vf.pdf

- **Recommandations pour les SAGE sur les dispositions « nitrates »**

- « Dispositions-recommandations »: plus-value lorsqu'elles visent à l'accompagnement des acteurs (amélioration des pratiques agricoles, développement du volet connaissance, etc.)
 - Exemple : « Animer des groupes d'agriculteurs sur l'évolution des pratiques de fertilisation sur un territoire donné »
- « Dispositions-prescriptions » : éviter d'émettre des prescriptions à destination des PAR(au-delà du périmètre du SAGE) → Privilégier des dispositions venant en complémentarité
 - Exemple « Diagnostiquer les fuites au niveau des sièges d'exploitation » « Maintenir ou développer les bandes enherbées en contrebas des parcelles cultivées »

Fiche thématique nationale « Comment renforcer l'articulation entre les politiques SAGE et nitrates ? »

Disponible sur Gest'eau : https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/Fiche_SAGE_nitrates_juillet_2019_vf.pdf

- **Recommandations pour les SAGE sur les dispositions « nitrates » (suite)**

- Sur les règlements :

- Possibilité d'interdire une activité ou imposer un aménagement → Privilégier les règles auto-portantes et ne s'appliquant pas au PAR.
- Exemple « Lors de travaux de drainages [...] des fossés enherbés sont à mettre en œuvre systématiquement en aval des drainages ».

- **Recommandations pour les services en charge de la révision du PAR**

- « Associer les CLE en amont de la révision des PAR nitrates » → Travail de porter-à-connaissance demandé aux CLE intéressées sur le territoire ⇒ Courrier à venir

⇒ **CLE consultées pour avis lors de la phase de consultation du public (env. juin 2022)**

Tour d'horizon des SAGE Pollutions diffuses (PAGD et règlements)

- **Utilisation prévue dans le cadre du rapport environnemental**
- **Travail de recensement réalisé en interne DREAL**
 - Thématiques des dispositions : contractualisation, accompagnement (diagnostics agricoles, etc.), réalisation d'études, d'observatoires dans les AAC, promotion des zones tampons (notamment en sortie de drainage), des bandes végétalisées, de la protection des haies, etc.
 - Objectifs spécifiques de flux, de concentrations
 - Règles sur le drainage (LAL, Estuaire, SNMP, etc.)
 - ⇒ Problématiques de SAGE « anciens », avec prescriptions sur des anciens programmes d'action nitrates
 - ⇒ Besoin d'un porter à connaissance « ciblé » et actualisé, notamment sur les objectifs de concentration, des enjeux locaux
- Point de vigilance : périmètre d'application du PAR, articulation réglementaire/volontaire, etc.

Accompagnement à la mise en œuvre du PAR

- **Souhait d'un volet d'accompagnement à la mise en œuvre du prochain PAR nitrates**
 - Amélioration de la connaissance : analyse des facteurs explicatifs de l'évolution de la qualité de l'eau, mise en place d'un réseau de reliquats d'automne, etc.
 - Accompagnement des exploitants : formations, développement d'outils
 - Communication et valorisation des bonnes pratiques
 - Expérimentations, etc.
- **Mobilisation souhaitée des partenaires, dont les SAGE :**
 - Thématiques possibles : reliquats azotés, drainages
 - Valorisation des actions menées dans les CT eau

Merci de votre attention !



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Temps d'échanges

± 10 min



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pause - déjeuner



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Visite restauration rivière Aubance Site Domaine de l'Etang



Restauration de l'Aubance

Permettre la continuité écologique

Libre circulation des poissons et des sédiments

En 2020, le Syndicat Layon Aubance Louets a entrepris des travaux pour permettre à l'Aubance de retrouver un écoulement plus naturel.

- 1 Suppression de l'ancien évier (barrage) qui retenait l'eau et empêchait les organismes aquatiques et les sédiments de circuler librement.
- 2 Plantations adaptées pour faciliter l'accès à la rivière et diminuer l'érosion.
- 3 Création de « gauchers » qui sont des zones plus profondes et donc plus calmes. À cet endroit, le fond du lit est resté (gailloux, sable, vase). Cela permet aux organismes aquatiques de s'installer (peages et rapetouilles) et de maintenir des zones à eau en période sèche.
- 4 Réajustement du lit pour augmenter le courant et ainsi permettre une meilleure oxygénation de l'eau.
- 5 Création de méandres pour la diversification de milieu aquatique.

+ de détails sur la nature des travaux
<https://prezenti.layon-aubance-louets.fr/lauba>



Avant intervention



La rivière avait été modifiée pour répondre aux différents usages de l'époque (moulin, remède, etc.). Son écoulement n'était plus naturel et caractérisé de nombreux obstacles (barrages, clapets), la biodiversité s'était appauvrie.



Aechna verticale



Iris des marais



COÛT DE L'ÉTUDE
ET DES TRAVAUX : 220 000 € TTC

Financement :
Agence de l'eau Loire-Bretagne : 40%
Pays de la Loire : 35%
Syndicat Supers Aubance Louets : 25%

Présentation du laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL

Film de présentation

(5 min)



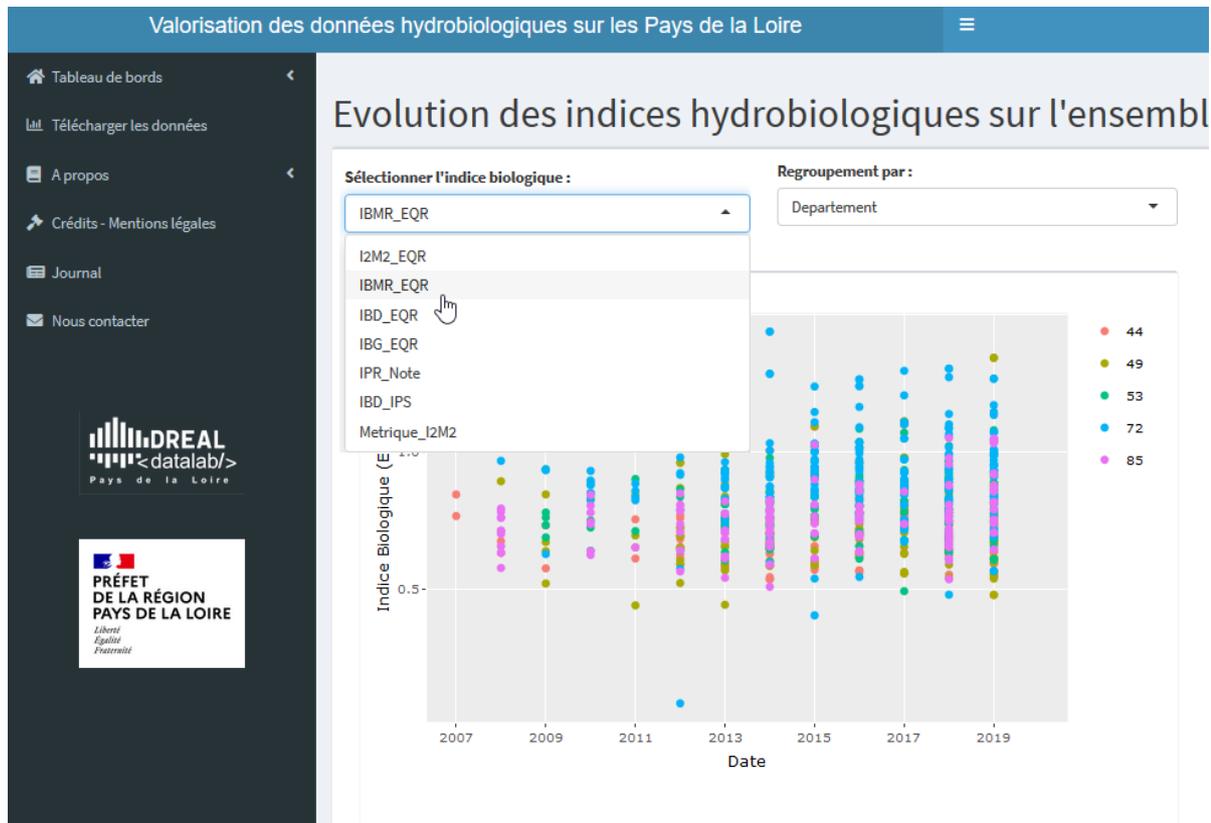
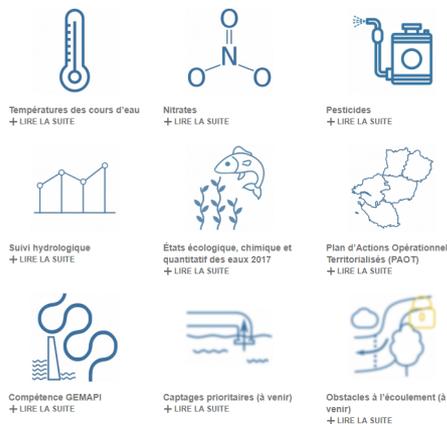
http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-laboratoire-d-hydrobiologie-de-la-dreal-a3280.html#sommaire_1

Mise à disposition des données hydrobiologiques de la DREAL

Prélèvements du laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL, qui participe au suivi du programme de surveillance des masses d'eau élaboré par l'AELB.

Prochainement accessible sur le Datalab'eau DREAL

<http://www.datalabeau.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>



STRATEGIE pour la protection des ressources en eau des **CAPTAGES PRIORITAIRES** des Pays de la Loire

7 octobre 2021



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE



agence de l'eau
Loire-Bretagne
agence.eau-loire-bretagne.fr



Région
PAYS DE LA LOIRE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Temps d'échanges $\pm 10 \text{ min}$

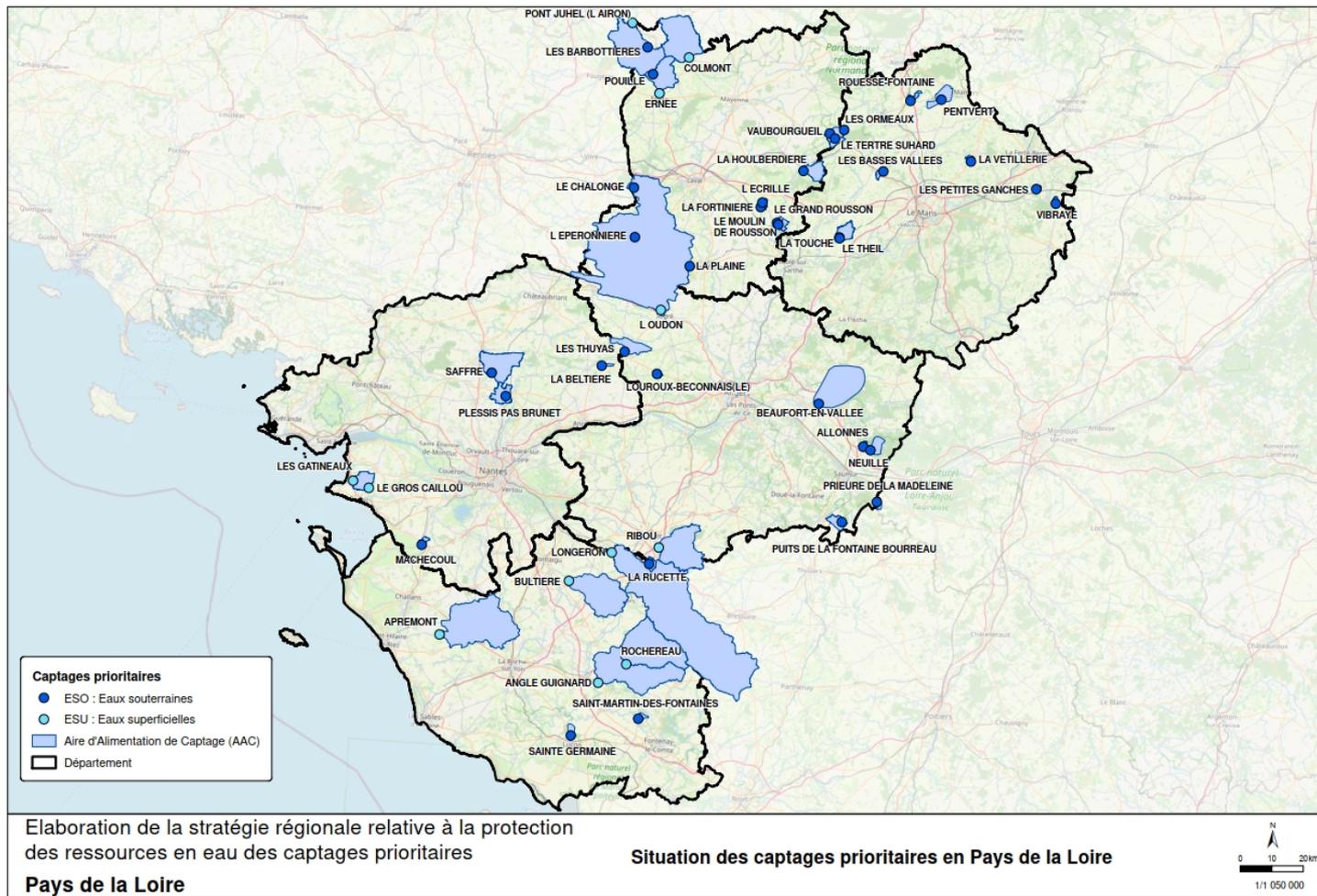


Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement



Captages prioritaires et CT Eau en Pays de la Loire

Captages prioritaires en Pays de la



La protection des captages prioritaires

- La quasi-totalité des AAC des captages prioritaires ont :
 - Une étude de délimitation
 - Un diagnostic de vulnérabilité
 - Un diagnostic territorial des pressions agricoles (DTPA)
- Beaucoup font ou ont fait l'objet :
 - D'un programme d'action opérationnel, financé par l'agence de l'eau
 - Mais dont l'impact n'a pas été ou n'est pas encore suffisant
- Mais quelques-uns n'ont pas de plans d'actions :
 - Pas de cellule d'animation et parfois de MO identifié
 - Et/ou faibles moyens du producteur d'eau
 - Et/ou un contexte « compliqué »
 - Etc.

Des CT Eau partout en Pays de la Loire

Pays de la Loire

Calendrier de
mise en oeuvre
des CT Eau

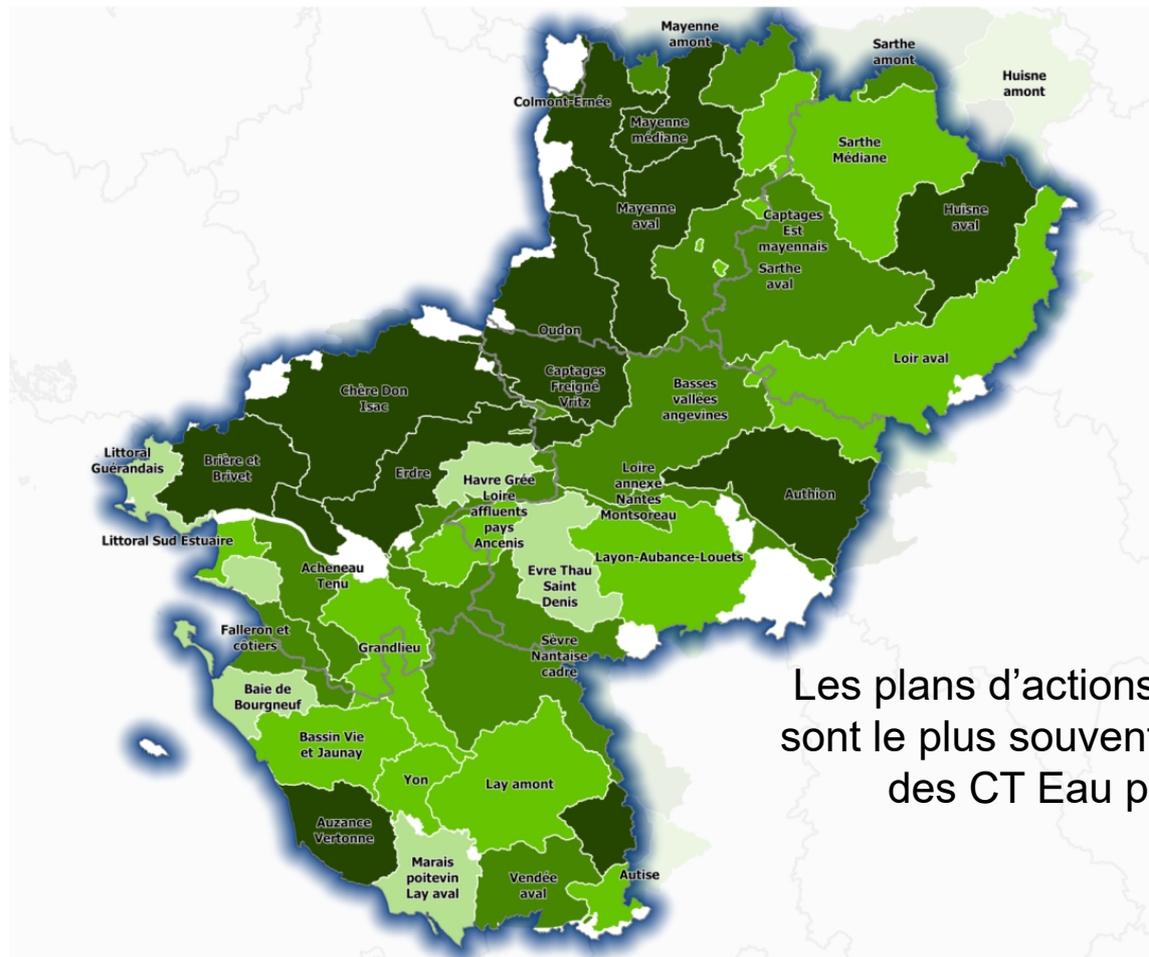
Année de démarrage



Source :
- AELB

18/03/2021 - pdf_ct_eau_2021.egz

0 20 40 km



Les plans d'actions dans les AAC
sont le plus souvent intégrés dans
des CT Eau plus larges

Les leviers mobilisables pour obtenir des engagements volontaires des agriculteurs

- Réduire les pressions polluantes :
 - Un **accompagnement technique** (individuel et/ou collectif) pour des optimisations et/ou des évolutions de pratiques et/ou de systèmes
 - Des **dispositifs contractuels** pour aider à passer le cap ou à pérenniser les démarches engagées (MAEC, PSE, baux environnementaux, etc.)
 - Des **opportunités économiques** :
 - **Filières courtes, de proximité, initiées sur le territoire** (PAT, PCAET, filières bois énergie...)
 - **Filières économiques plus « longues », en réponse à des marchés économiques nouveaux**
 - Des opportunités de **restructuration foncière** (pour améliorer la structure foncière de l'exploitation si elle constitue un facteur limitant)
- Agir sur les transferts :
 - Actions de protection du bocage, mise en œuvre d'infrastructures agro-écologiques, de zones tampons,... (Liger-Bocage en Pays de la Loire)
 - Soutien aux filières bois-énergie, label bas carbone, etc.

Les principaux enjeux de reconquête de la qualité de l'eau dans les CT Eau

- Montée en gamme de l'ambition des plans d'actions agricoles (*transition des systèmes agricoles vers des systèmes « compatibles » avec la qualité de l'eau*)
- Identification et sélection des actions répondant aux enjeux spécifiques du territoire et aux objectifs du programme d'interventions
- Massification des actions, pour un plus gros impact du plan d'action
- Recherche d'un engagement ferme à agir, de la part des agriculteurs et de leurs prescripteurs
- Evaluation des résultats et de l'efficacité du plan d'actions

Les autres leviers intégrés au CT Eau

- Mobilisation de tous les leviers complémentaires d'un contrat « multi thématiques et multi acteurs », en considérant l'ensemble des problématiques de l'eau :
 - Le volet « milieux aquatiques »
 - Le volet « gestion quantitative »
 - L'aménagement de l'espace
 - Etc.
- Articulation entre les politiques et entre les autres programmes et autres outils existants :
 - Le PDRR, les MAEC,...
 - Le plan Écophyto 2 (*Groupes Dephy, Fermes 30 000*)
 - Les PAT / PCAET
 - Les politiques foncières des collectivités pour une plus forte maîtrise de l'usage du sol
 - Etc.

Appui :

Guide pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'un Contrat Territorial Eau

*Présentation détaillée prévue au Réseau animateurs(trices) CT Eau
du 16/11/2021*



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Temps d'échanges

± 10 min



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Présentations et échanges sur la communication / sensibilisation



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement



Projet de stratégie d'intervention de l'agence en faveur de la sensibilisation aux enjeux de l'eau

Réunion des animateurs de Sage des Pays de la Loire

7 octobre 2021

Présentation d'information



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Emergence du projet

- ❖ De forts enjeux de l'eau qui nécessitent une évolution des perceptions et comportements
- ❖ De nombreuses actions dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable
- ❖ Une intervention de l'agence réduite
- ❖ Stage en 2021
 - ✓ M1 Sociologie « Action publique territoriale », 6 mois
 - ✓ Analyse macroscopique des aides apportées
 - ✓ Rencontre d'acteurs : interne + institutions + opérateurs



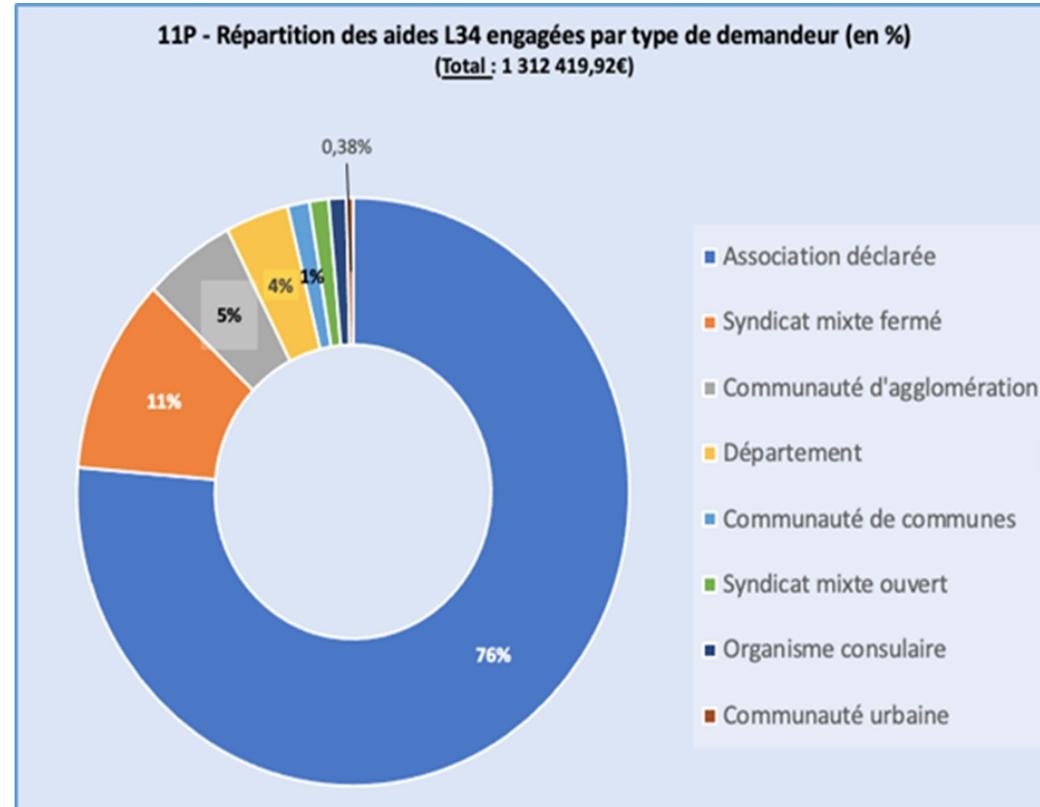
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Divers acteurs de l'EEDD

- ❖ Référents : Graine, URCPIE
- ❖ CPIE, CLCV, autres associations
- ❖ SP Sage, Cle
- ❖ SP CT Eau
- ❖ EPCI et SAEP
(collectivités avec
compétence liée à Eau)
- ❖ Chambres
consulaires

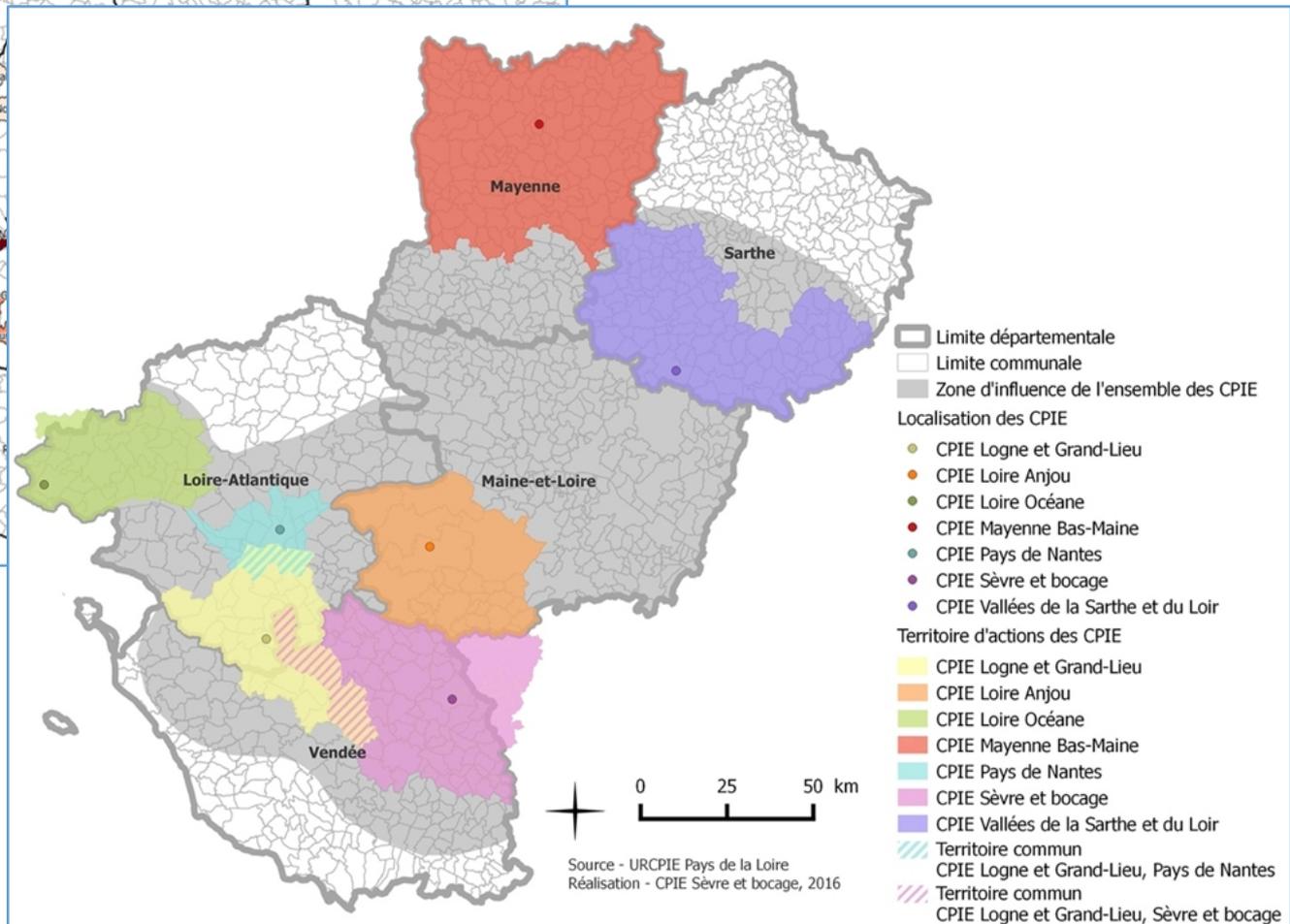


Dossiers d'actions de
sensibilisation suivis par MLO -
11ème programme

Nombre de dossiers
par commune



Sources : IGN, AELB



- ▭ Limite départementale
- ▭ Limite communale
- ▭ Zone d'influence de l'ensemble des CPIE

Localisation des CPIE

- CPIE Logne et Grand-Lieu
- CPIE Loire Anjou
- CPIE Loire Océane
- CPIE Mayenne Bas-Maine
- CPIE Pays de Nantes
- CPIE Sèvre et bocage
- CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

Territoire d'actions des CPIE

- ▨ CPIE Logne et Grand-Lieu
- ▨ CPIE Loire Anjou
- ▨ CPIE Loire Océane
- ▨ CPIE Mayenne Bas-Maine
- ▨ CPIE Pays de Nantes
- ▨ CPIE Sèvre et bocage
- ▨ CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
- ▨ Territoire commun
CPIE Logne et Grand-Lieu, Pays de Nantes
- ▨ Territoire commun
CPIE Logne et Grand-Lieu, Sèvre et bocage



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Des acteurs institutionnels De multiples outils

- ❖ Région
- ❖ Dreal
- ❖ Académie Nantes
- ❖ Draaf
- ❖ OFB
- ❖ Départements
- ❖ Aires éducatives
- ❖ « Enseigner à produire autrement »
- ❖ Module formation « Agriculture et biodiversité »
- ❖ « Engagés pour la nature »
- ❖ Campagne « Ecogestes » pour le littoral
- ❖ Réseau académique de formateurs en EEDD
- ❖ ...



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Typologie des actions de sensibilisation

❖ Marquer

✓ Choquer, secouer !

❖ Former

❖ Mobiliser, remobiliser

✓ Dans le temps

❖ Informer (bruit de fond)

❖ Valoriser

Sensibilisation

Communication

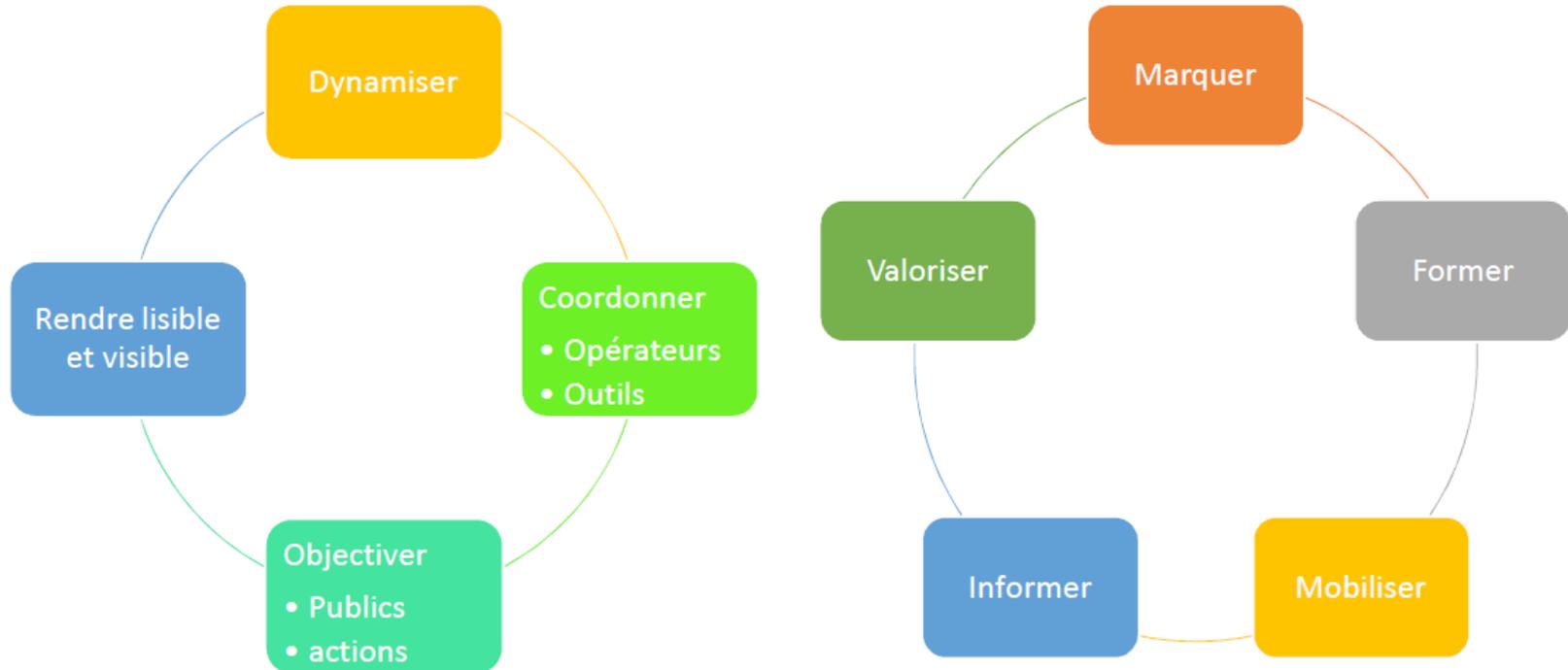


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Des axes pour sensibiliser





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Temps d'échanges $\pm 5 \text{ min}$



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

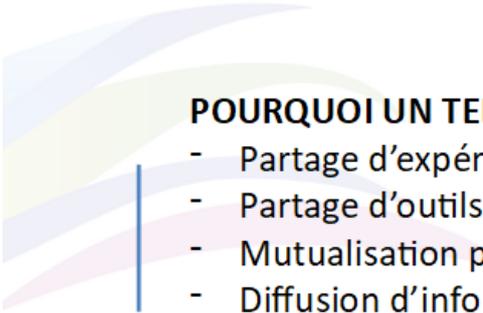


RESEAU COMMUNICATION- SENSIBILISATION SAGE-CT Eau PAYS DE LOIRE



CONSTAT :

- Les « SAGEs » comportent un volet communication/sensibilisation de plus en plus important
- Les élus demandent à ce que les actions (travaux, journées techniques, animations...) soient mieux connues des acteurs du territoire
- Il n'y a pas de « chargé de communication » spécifique dans toutes nos structures
- Nous travaillons tous sur les mêmes thématiques (avec bien sûr des spécificités territoriales)
- Eviter la création d'outils en doublon



POURQUOI UN TEL RESEAU :

- Partage d'expériences (ce qui fonctionne ou pas)
- Partage d'outils existants
- Mutualisation pour la création d'outils communs
- Diffusion d'information émanant des services de l'Etat (DREAL, OFB...)
- Vivier d'idées

OBJECTIFS

- Gagner du temps (s'inspirer de ce qui existe déjà...)
- Economiser grâce à la mutualisation
- Gagner en efficacité (grâce au partage d'expériences)

MISE EN PLACE :



PERSPECTIVES :

- Besoin d'une plateforme pour stocker les outils déjà existants (OSMOSE ?)
- Besoin de partager les différentes expériences : prochaine réunion en janvier 2022
- Mise en réseau pour l'élaboration de futurs outils
- Promouvoir l'existence de ce réseau (délégation MLO)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Temps d'échanges

± 5 min



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement



- LES RENDEZ-VOUS DU SAGE MAYENNE -

Réseau régional SAGE

Objectif des journées

SOUHAIT DU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA CLE

- Réunir une fois par an les membres de la CLE et les acteurs du bassin autour :
 - d'un sujet technique d'actualité
 - d'actions mises en œuvre sur la bassin

CONTENU TYPE (1/2 JOURNÉE)

- Introduction du sujet par la cellule d'animation – contexte général
- Présentation d'actions portées par des acteurs du bassin (ou à proximité)
- Intervention/témoignage d'un « expert »

VISITE

- Visite technique en lien avec le thème de la journée

• PARTICIPATION

- 45 à 60 personnes entre membres de la CLE et acteurs du bassin (élus et techniciens)



Sujets abordés

	Thème	Visite/intervenant
2015	Restaurer et entretenir les cours d'eau	=> Visite d'effacement de seuil et travaux sur le lit mineur de la Colmont
2016	Préservation de l'eau et aménagement du territoire	=> Visite d'aménagements bocager sur la commune de MONTENAY
2017	Eau et changement climatique	=> Intervention de Thierry BURLOT (CB) = intervention de Marc BARRA (NatureParif) => Visite de la coulée verte de LOUVERNÉ
2018	Plan d'eau – Quels impacts sur l'eau et les milieux ? Quelles solutions?	=> Intervention de l'OFB => Visite de la déconnexion du plan d'eau d'ARGENTRÉ
2019	Gérer les quantités d'eau : des pistes d'actions pour le bassin de la Mayenne	=> Intervention de l'ADOPTA => Visite de la retenue de soutien d'étiage de la Mayenne à ST FRAIMBAULT DE P.
2021	Améliorer la qualité des ressources : le bassin de la Mayenne en action	=> Intervention de la SCIC MBE => Visite de la chaudière bois plaquette du lycée Rochefeuille de MAYENNE
2022	Gestion quantitative et partage de la ressource en eau ?	



Témoignage : Journées avec CPIE

FORMATION DES NOUVEAUX ÉLUS

1/ Elus du Bureau du Syndicat :

- Distribution à tous les membres du livre d'Amorce : **guide** de l'élu, l'eau et la transition écologique
- Présentation d'un **diaporama** explicatif sur le SAGE/CLE/Syndicat



2/ Elus du Comité Syndical :

- Présentation d'un **diaporama** explicatif sur le SAGE/CLE/Syndicat
- A chaque CS, 1/2h est réservée pour la **formation** sur une thématique particulière et/ou visite de site (Têtes de bassin versants, GIEP, Travaux milieux aquatiques ...) pour les aider à s'appropriier chacun des enjeux.



3/ Autres élus du territoire (Communes, EPCI) : « les élus parlent aux élus »

- Diaporama construit avec les membres du Bureau du Syndicat
- 20 min de présentation dans les Conseils municipaux, Commissions environnements et GEMAPI, Conseils communautaires
- 10 minutes d'échanges
- *Retours très positifs, des élus du territoire connaissant l'existence de notre structure, projets concertés*
- Perspectives : intervention sur d'autres thématiques...

24
présentations
depuis avril
2021



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Temps d'échanges

± 10 min



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement



Echanges / clôture de la journée

Prochaines réunions : format, thématiques, terrain ? Etc.

Attentes des membres du réseau



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci pour votre participation à cette journée



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

